



ACTES
**3^e Forum de l'action internationale des
collectivités**

Jonathan STEBIG

CONFÉRENCE RÉGIONALE

La nouvelle donne géopolitique au Proche et Moyen-Orient

Président de séance

Claude Nicolet, conseiller régional Nord-Pas-de-Calais, adjoint au maire de Dunkerque, président du Réseau de coopération décentralisée pour la Palestine (RCDP)

Les révolutions ont débuté en Tunisie, puis au Bahreïn, au Yémen, en Lybie, en Égypte. Les anciens régimes ont été renversés, parfois avec l'appui d'interventions militaires extérieures.

L'important est de procéder à une analyse globale au Proche et Moyen-Orient. Dans ce contexte, quel sera l'impact politique sur la question palestinienne ? Comment Israël défend-il ses intérêts en fonction de ces nouvelles données ? Les menaces de guerre concernant l'Iran sont-elles toujours d'actualité ?

La question sociale et nationale est une clé du processus de révolution en cours dans les pays du Proche et du Moyen-Orient.

Les collectivités territoriales ont soutenu le dossier du classement de la ville d'Hébron au patrimoine mondial de l'UNESCO, aujourd'hui reconnue, ouvrant un « champ des possibles extraordinaire ». Ces collectivités françaises et palestiniennes partagent un vocabulaire commun, des attentes sociales, et une demande de dignité des peuples.

Par ailleurs, il est indispensable pour les collectivités locales d'agir dans un contexte institutionnel sécurisé, ce qui rassure considérablement les entreprises.

Intervenants

Jean-Pierre Filiu, professeur associé à Sciences Po

C'est une révolution au singulier car elle s'inscrit dans le prolongement d'une histoire longue : « la renaissance arabe ». Les indépendances avaient détourné les aspirations populaires qui les portaient, et bien que chaque cas soit distinct, c'est un cadre d'interprétation général.

Comme dans la Nahda, il y a plus de deux siècles, la Tunisie et l'Égypte se sont retrouvées à l'avant-garde. On retrouve à Tahrir des échos de la révolution de 1919 qui a eu lieu en Égypte (non violente, interclasse, de la ville vers les campagnes).

Les peuples arabes ont réalisé en quarante ans, dans une période de transition démographique, ce que l'Occident a fait en deux siècles.

Bien que cette transition ne se soit pas appuyée sur un programme d'État de contrôle des naissances, on a assisté au passage à une meilleure éducation, à l'individualisation, et à la réduction des tailles des familles. Ainsi, on a vu apparaître une mise en cause du paternalisme. Cette révolution se construit sur une dialectique double : d'un côté, il y a des échanges d'un bout à l'autre du monde arabe, avec une génération qui a laïcisé la langue via les réseaux sociaux, et de l'autre, ce mouvement consolide l'État-nation.

En effet, on assiste à une construction des sociétés par le bas.

Ce sont des révolutions constitutionnalistes, et les gouvernements se mettent en place sur des régimes de coalition, expression de la diversité constitutive de la nouvelle unité nationale.

La Palestine est au cœur de ces problématiques ; ces nouvelles coalitions auront une sensibilité extrême face au sort qui est fait au peuple palestinien. Avant, on était toujours dans l'identification à un leader, maintenant, c'est avec les peuples palestiniens que s'exerce la solidarité.

Le peuple palestinien a compris qu'une partie de son avenir se jouait avec ce qu'il se passe en Syrie, d'où le nouveau slogan : « *Le peuple veut la fin de la division* ».

Ce contexte représente une opportunité extraordinaire pour les collectivités territoriales. En effet, toutes les coopérations étaient avant désignées par l'État, mais là, on voit de nouveaux acteurs qui émergent, et qui sont en demande de coopérations.

Dominique Vidal, collaborateur du *Monde diplomatique*

Bien qu'il soit trop tôt pour tirer un bilan d'un mouvement global et des conséquences qu'il aura sur le conflit israélo-palestinien, des éléments se dessinent.

Il faut faire attention aux facilités de terminologies. Les médias se sont jetés sur deux expressions : « *printemps arabes* » et « *révolutions arabes* » en s'inspirant des printemps des peuples de 1948, mais cela pose un problème « *climatique* » (les révolutions ont continué durant les autres saisons).

D'autre part, l'usage du mot révolution interpelle encore plus, dans la mesure où on ne saura s'il s'est agi d'une révolution qu'une fois qu'elles seront terminées. En Égypte par exemple, il est difficile de dire aujourd'hui si l'on est dans la continuité ou dans la rupture.

Cependant, ces pays font face à des processus révolutionnaires, même dans des termes marxistes : « *Il faut que les exploités ne puissent pas vivre et gouverner comme autrefois* ». C'est une lame de fond qui va transformer en profondeur le monde arabe et le conflit israélo-palestinien. Les opinions arabes vont pouvoir se saisir directement de la question arabe, dans la mesure où la Palestine représente une douleur identitaire pour le peuple arabe.

On assiste à une situation d'isolement régional de l'actuel gouvernement israélien, mais également d'isolement vis-à-vis des opinions publiques.

Pour exemple, le dernier sondage annuel de la BBC est intéressant. Sur 24 000 personnes sondées dans vingt-sept pays, Israël a été classé dans les quatre pays les plus mal vus par l'opinion mondiale, avec la Corée du Nord, le Pakistan et l'Iran.

Ce nouveau contexte a aussi poussé le Fatah et le Hamas à tenter de mettre fin à la guerre qui les oppose. Parallèlement, les nouveaux dirigeants égyptiens ont fait pression sur le Fatah et le Hamas pour qu'ils se rapprochent.

Enfin, on voit également apparaître un isolement interne de Netanyahu, le gouvernement israélien fait face à un mouvement social sans précédent.

Si l'opinion israélienne est encore confuse devant les solutions à apporter au conflit, elle est aujourd'hui convaincue qu'il faut que le gouvernement limite les dépenses de la défense et de la colonisation, afin d'augmenter les budgets liés au logement, à l'éducation et à la santé.

Enfin, il faut que le gouvernement français tienne ses engagements dans la gestion du conflit israélo-palestinien pour aller vers ce processus de paix, et ne pas passer sous silence cette question dans la sous-région.

Pascal Boniface, directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), enseignant à l'Institut d'études européennes de l'université de Paris VIII

« Selon trois schémas, le développement économique, le niveau d'alphabétisation, et bien sûr, l'ADN particulier de chaque pays, les mêmes événements ne produisent pas les mêmes effets. »

Tout d'abord, il est important de noter que l'on avait parlé d'un effet domino dans le monde arabe, mais cette analyse révèle fausse : il n'y a pas eu de renversement de tous les régimes arabes. En effet, l'État-nation reste l'échelon d'analyse, chaque révolution est un processus national.

Cependant, les opinions publiques ont de plus en plus de pouvoir, elles agissent, elles bougent, elles ont des moyens techniques, et se font entendre. Les gouvernements ont perdu le monopole sur l'information.

Cette situation écorne une malédiction génétique qui voyait les peuples arabes n'être pas prêts pour la démocratie.

Aujourd'hui, c'est la fin du monopole occidental sur la puissance, il y a d'autres pays émergents, et cette nouvelle situation change la donne. Des pays comme l'Afrique du Sud ou le Brésil ont un avis clair sur la question palestinienne, différent de celui des États-Unis. Le monde occidental accentue sa perte de puissance en s'accrochant à une position située à l'inverse des vertus qu'il véhicule.

« On ne peut prôner des principes et ne pas y souscrire dans certaines parties du monde. »

Les États-Unis ont accepté le statu quo, mais cette situation n'est pas durable, et elle valide la vision politique du gouvernement israélien à court terme.

Même en France, on assiste à un changement d'opinion, nous arrivons à un même positionnement des citoyens que pendant la période du Viêt Nam. Ces positions n'ont rien d'ethnique ou de religieux, les populations s'indignent d'une situation humaine intolérable, et d'un profond déni de justice.

Denis Simonneau, directeur des relations internationales, GDF Suez

Suez est présent dans la région depuis la création de Suez en 1858 pour la construction du canal, marquant le début de l'histoire industrielle de ce groupe.

Deux choses sont à prendre en compte pour GDF Suez.

Tout d'abord, c'est une région très importante pour une entreprise qui agit dans les domaines de l'eau et de l'énergie, et ensuite, ce qui s'est passé depuis février 2011 pose différentes interrogations.

Lorsque les événements se sont produits, le groupe s'est inquiété des risques de diffusion dans les pays voisins. En effet, après la Tunisie, l'Égypte, la Lybie sont apparues des interrogations convergentes dans d'autres pays.

Et aujourd'hui dans ces pays, les besoins vont être accrus en termes d'attentes sociales.

Les populations aspirent à être destinataires des résultats de la croissance dont elles ne bénéficiaient pas.

Quelques chiffres donnent des indications sur la situation future : nous allons vers une augmentation en quinze ans de 40 % de la consommation de l'eau et de l'énergie, alors qu'aujourd'hui 25 % de la population n'a pas accès à l'eau potable dans la sous-région.

Enfin, face à la mise en place de nouveaux gouvernements, il va y avoir de nouvelles règles politiques autour de l'investissement et des tarifs, entraînant des interrogations en matière économique et financière.

Les victoires électorales des mouvements islamiques sont favorables à des entreprises privées de petite taille, et à des entreprises nationales, ce qui va avoir des répercussions sur des multinationales et les investissements internationaux.

En Égypte, la demande de gaz augmente de 10 % chaque année ; en Lybie, il y a un écart très grand entre la consommation et la production totale ; en Tunisie, la consommation augmente de 7 % par an ; se pose ainsi la question de la capacité d'exportation pour ces pays.

GDF Suez répond à ces problématiques, notamment à Casablanca, à Alger, ou encore en Lybie, où le groupe est impliqué dans la reconstruction du pays, mais aussi en Égypte.

La collaboration entre États, collectivités territoriales et entreprises est un enjeu pour la coopération dans le Maghreb et le Machrek.

Trois idées clefs

- Le processus de révolutions dans le monde arabe va prendre un certain temps, il doit s'inscrire dans la durée.
- Ces guerres de libération nationale ont aujourd'hui une dimension sociale très forte, et c'est sur le social que va se jouer l'avenir de cette nouvelle donne.
- Le contexte actuel au Proche et au Moyen-Orient est en train de construire des bases solides pour l'action des collectivités françaises, et face à l'émergence et les attentes des autorités locales, la coopération décentralisée a un rôle central à jouer.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

L'éducation au développement et à la solidarité internationale au service des collectivités territoriales

Présidente de séance

Véronique Moreira, vice-présidente de la région Rhône-Alpes, chargée des relations internationales, présidente de RESACOOOP

L'engagement dans la coopération décentralisée est un choix politique, une compétence choisie. Dans leurs partenariats, les collectivités insistent sur le renforcement des capacités de développement local et le déploiement des compétences territoriales.

Les budgets sont modestes, mais l'inscription dans les cadres nationaux d'intervention permet d'avoir un impact plus important.

Malgré une crise climatique, alimentaire, et économique sans précédent, la pression des intérêts financiers pousse les pays à continuer comme avant. Les attentes de Rio + 20 ne sont pas tenues par la communauté internationale qui est sous la pression des exigences du marché. En effet, on parle de « droits à émettre », de « droits à échanger » concernant les émissions de gaz à effet de serre, mais on ne remet pas en question le modèle.

L'éducation au développement (EaD) est une des réponses proposées aux collectivités territoriales ; elle est appuyée par les mouvements citoyens.

L'EaD donne aux collectivités le rôle d'acteur de coopération décentralisée et de défenseur des biens communs.

Elle permet aussi de justifier les actions menées sur les territoires, en y faisant adhérer des citoyens qui sont informés et impliqués. Cette démarche permet à la société civile d'être formée, prête à comprendre, et concernée par des défis globaux.

Intervenants

Adélie Miguel Sierra, experte, formatrice, maître de conférences, université de Liège

Historiquement, il y a eu l'éducation au développement parce qu'il y a eu la coopération au développement. Il y a plusieurs définitions de l'EaD, mais d'une manière générale, il s'agit d'informer, de former l'esprit critique, mais également de changer les règles.

Cependant, cette question de sensibilisation des publics a toujours été importante au regard de l'histoire, la propagande coloniale a été construite sous la forme d'éducation au développement (formatage des consciences des colonisés).

À partir de la décolonisation, plusieurs logiques de sensibilisation vont voir le jour successivement.

Pendant la guerre 1939-1945, le modèle était propagandiste ; dans les années soixante naît la notion « d'aide au développement », suivi des « étapes du développement » de Rostow. Ensuite, c'est la naissance de « la promotion des projets » au sud (campagnes d'informations), puis dans les années soixante-dix, on assiste à une grosse ébullition en Europe autour de la

pédagogie et de la participation, puis naissent les logiques marxistes (recherche des causes structurelles du sous-développement).

Dans les années quatre-vingt, on commence à parler du « sud » dans le « nord » (le quart-monde). C'est l'émergence de la question du développement au nord.

Concernant l'EaD dans les années quatre-vingt-dix, on va poser les questions des règles internationales, de la dette internationale, de la dette publique ici, de l'environnement, du commerce équitable.

Dans les années deux mille, c'est le début de la globalisation, on se pose les questions de manière globale et non plus dans une réflexion nord-sud.

On passe d'une éducation sur le sud à une éducation sur la situation internationale.

Samuel Caillault, responsable des relations internationales de la ville de Chambéry

La coopération avec Ouahigouya dure depuis vingt ans. L'objectif est de rapprocher les habitants des deux villes, de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de mener ensemble des actions de solidarité.

Cette approche est restée une valeur fondamentale de l'action de Chambéry. La coopération entre l'Afrique de l'Ouest et la France n'est pas toujours facile, c'est pourquoi il est important d'associer les élus, et la société civile des deux communes.

La ville de Chambéry a mis en place une vingtaine de projets en vingt ans autour de l'appui à la gouvernance, l'appui aux initiatives sociales de la société civile, la coopération hospitalière, le développement économique et les actions culturelles.

Aujourd'hui, le Festival Lafi Bala est un des plus grands événements gratuits sur la ville. La question est de savoir si ce genre de manifestations est de l'EaD. Le festival permet de mieux connaître l'autre, de s'ouvrir au vivre ensemble, d'appréhender les inégalités nord-sud. La ville a essayé d'intégrer ce festival comme un projet de coopération en soi, avec des actions tout le long de l'année.

Le projet se construit dans la coopération avec les services jeunesse, éducation, vie associative, culture, mais aussi avec des partenaires locaux comme les maisons des jeunes, les bibliothèques, les médiathèques, les centres aérés, ou encore les écoles.

Davina Derain, coordinatrice coopération Chambéry-Ouahigouya

Le Festival Lafi Bala existe depuis sept ans, il vise à donner un autre regard sur les cultures du Burkina Faso, c'est une invitation au voyage, une immersion en terre burkinabé.

Il a évolué sur la forme comme sur le fond, allant vers une véritable démarche d'EaD.

L'édition 2011 a rassemblé quatre-vingts artisans et artistes burkinabés, une vingtaine d'animations pédagogiques à destination d'un public jeune, avec l'appui de 180 bénévoles, regroupant 18 000 festivaliers, dont plus de 1 000 enfants.

C'est un événement qui permet la mobilisation des citoyens, des partenaires techniques et financiers, mais aussi des entreprises du territoire, et des services techniques de la ville.

Le festival propose également des temps d'échanges (« des causeries ») sur les questions de l'accès à l'eau, de la place des jeunes, ou encore de la place de l'Afrique dans les médias.

En 2011, dans le cadre du festival, la ville a mis en place le Forum des coopérations décentralisées avec le Burkina Faso, rassemblant d'autres collectivités françaises qui se questionnent sur leurs pratiques de coopération avec le Burkina Faso.

Dominique Boizeau, directrice de la communication, Fondation Veolia Environnement

Le Programme Média Terre se passe en France dans les quartiers populaires. Le dispositif est porté avec Unis-Cité, où les jeunes accompagnent des projets sociaux ou environnementaux. Média Terre vise à aider des familles pauvres par des gestes simples qui peuvent réduire leurs factures d'énergie, et vise à sensibiliser aux enjeux environnementaux.

Le programme regroupe 500 volontaires, autour de 53 communes impliquées, et près de 2 000 familles accompagnées.

Le programme répond à un enjeu social et environnemental pour les familles (en adoptant des écoresponsables), mais aussi économique (en diminuant les dépenses et les impôts).

Média Terre cherche à contribuer au changement des comportements, à responsabiliser les personnes sur le tri des déchets, et à faire prendre conscience des enjeux environnementaux. Cela passe par l'animation des quartiers ou les visites de sites pour accompagner une démarche écoresponsable.

C'est aussi un projet de lien social, les volontaires étant souvent issus des quartiers populaires, et donc mieux à même de passer le message.

En termes de résultats, c'est 50 % des familles accompagnées qui n'utilisent que des produits ménagers naturels, 87 % qui achètent des fruits et des légumes de saison, et une baisse de 11 euros sur la facture énergétique par mois. Finalement, 96 % des familles demandent de continuer le programme. Aujourd'hui, soixante-six collectivités locales, et treize entreprises et fondations soutiennent Média Terre (EDF, le Service civique, AG2R La Mondiale, la Fondation Veolia).

Bérangère Charlet, coordinatrice de l'ONG « Le Partenariat » à Lille

Le centre Gaïa est situé à Lille sud, c'est un centre d'EaD initié par l'association « Le Partenariat » qui a plus de trente ans. L'association mène des actions de coopération décentralisée avec les régions de Saint-Louis et de Matam au Sénégal.

Le volet d'EaD se développe en partenariat avec une association flamande « Studio Globo », et concerne un public jeune (8-12 ans), qui est placé en situation d'immersion dans un village sur 200 m², véritable reconstitution d'un village sénégalais.

Avec le soutien de la ville de Lille, de la région Nord-Pas-de-Calais, et du département du Nord, le programme se construit autour de formations sur le territoire régional, en mettant l'individu au centre de son apprentissage.

Les publics visés sont en priorité les publics scolaires, dans la mesure où c'est par le biais du système scolaire que l'impact sera le plus important.

Parallèlement, le programme s'articule auprès des structures sociales, des retraités, des parents d'élèves et de beaucoup d'actions intergénérationnelles.

L'association met en place une formation des enseignants pendant trois heures pour sensibiliser ensuite les élèves. Le village permet aux jeunes de vivre la vie d'un Sénégalais, chaque enfant ayant un métier et une identité. Au retour de l'atelier, une restitution est proposée avec la classe pour approfondir une thématique sociale, culturelle ou économique sur le pays.

9 500 personnes par an bénéficient des activités. Et un projet d'appui à la création d'un centre similaire à Saint-Louis voit aujourd'hui le jour.

Hélène Vincent, adjointe au maire de Grenoble, présidente du groupe thématique Jeunesse de Cités Unies France

Il y a un réel intérêt de la part des jeunes pour la solidarité internationale, elle permet de penser autrement la mondialisation et la notion d'échange. C'est aussi une question de construction identitaire permettant à ces jeunes d'avoir un regard différent sur les autres pays. Les jeunes ont besoin de se confronter à ces expériences pour se construire individuellement.

L'accessibilité des actions de solidarité internationale pour les publics jeunes est problématique, les projets sont difficiles à monter, certains jeunes s'auto-excluent et il y a un trop grand cloisonnement des dispositifs. D'où la nécessité d'une meilleure sensibilisation des professionnels jeunesse.

Ensuite, l'articulation avec les associations « jeunesse », le lien avec les professionnels et la double mobilité des jeunes sont de véritables enjeux pour la mise en place de programmes d'EaD efficaces.

Dans un contexte de restriction budgétaire, il faut penser les projets d'EaD ~~non~~ pas seulement dans le voyage et la mobilité physique : les blogs et réseaux sociaux peuvent être des alternatives.

Trois idées clefs

- Il est important d'intégrer les actions d'EaD dans des démarches transversales, notamment en impliquant les éducateurs et les travailleurs sociaux pour apporter la notion d'EaD dans les programmes d'actions locales.
- Face à l'engouement des jeunes pour la solidarité internationale, il est nécessaire de mieux former les professionnels « jeunesse » et de rendre les dispositifs plus accessibles.

- D'une manière générale, la collectivité est bien placée pour accompagner l'EaD, mais elle nécessite une forte volonté politique de la ville et le partage des missions en interne avec les autres services concernés.

CONFÉRENCE RÉGIONALE

Gestion des ressources naturelles et éducation dans les pays d'Afrique centrale et des Grands Lacs : quelles stratégies pour la coopération décentralisée ?

Présidente de séance

Jacqueline Chapon, vice-présidente de la Mission des relations internationales et adjointe au maire de la ville de Clermont-Ferrand en charge des affaires scolaires

La ville de Clermont-Ferrand est en coopération avec la ville d'Oyem au Gabon.

Les projets ont permis la scolarisation de 18 000 enfants dans des conditions correctes, l'accès à l'eau potable pour 20 000 familles, et un travail sur des plantations pour la souveraineté alimentaire créant des revenus supplémentaires.

Les actions se mettent en œuvre dans la concertation, avec l'établissement d'une expertise préalable. Des actions se développent également autour de l'assainissement, du développement social, de la santé et de l'éducation.

Les projets visent à remédier au manque d'activités par la création d'ateliers de couture et de menuiserie, notamment avec l'appui de l'association « AGIR pour le développement ».

Les étudiants clermontois se sont impliqués dans la formation des habitants pour les réparations de bus envoyés là-bas.

Cette coopération a apporté une réelle amélioration de la situation, et a apporté beaucoup aux habitants de Clermont-Ferrand, notamment par l'organisation d'échanges entre professeurs et élèves des écoles.

La ville organise également un festival qui regroupe des poètes, des écrivains, et des artisans du Gabon, avec l'investissement de la population au niveau scolaire et associatif.

Cette seconde conférence sur la coopération décentralisée avec les collectivités des pays d'Afrique centrale et des Grands Lacs est une nouvelle occasion de réfléchir au rôle de ces collectivités dans deux domaines stratégiques pour la région : l'éducation et la gestion des ressources naturelles.

Intervenants

Dan Iririra Nganga, doctorant

Les collectivités françaises doivent s'intéresser à cette partie de l'Afrique aux atouts énormes et la coopération doit se construire autour de la préservation et de la valorisation des richesses en ressources naturelles.

Cette région a été marquée par les guerres à répétition et a besoin de nouvelles bases de coopération. Les richesses naturelles peuvent être une réponse intéressante pour dépasser cette longue histoire de conflit.

Cette conférence est un temps d'échange important qui doit permettre de trouver de nouvelles pistes de coopération dans cette région.

Pourquoi ne pas s'appuyer par exemple sur le travail de la région Bretagne qui s'est spécialisée dans des actions autour de la pêche. Les projets sont en passe d'apporter une véritable industrialisation de la zone, à partir des savoir-faire des artisans.

Ce projet a permis de valoriser les compétences locales tout en s'appuyant sur l'expertise de la région Bretagne.

Christophe Du Castel, chargé de programmes, Fonds français pour l'environnement mondial

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est un dispositif interministériel bilatéral français, qui soutient financièrement des projets d'appui au développement et à la protection de l'environnement. Il associe les ministères des Finances, des Affaires étrangères, de la Recherche, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Dans le bassin du Congo, la sauvegarde de l'environnement est un enjeu clé. C'est le second massif forestier du monde, assez sauvegardé, comparé au bassin de l'Amazonie (élevage de soja), ou de l'Asie du Sud-Est (palmier à huile).

C'est une zone très préservée avec des populations qui vivent « en harmonie » avec leur environnement. Cependant, les feux de brousse, le développement économique et le secteur agricole commencent à prendre de l'importance, faisant donc peser des menaces sur la zone.

Les projets portés par le Fonds s'inscrivent autour de quatre grands thèmes : la gestion durable des forêts, la valorisation des ressources naturelles, la formation et le renforcement des compétences, et la mise en place de zones de protection.

Les écosystèmes forestiers jouent un rôle essentiel. En effet, entre 15 et 20 % des émissions de gaz à effet de serre sont dues à la déforestation. Il est important de soutenir ces pays dans les actions qu'ils mettent en œuvre pour développer des mécanismes de protection. Il faut accompagner les populations pour limiter la déforestation et développer des outils pour impliquer étroitement les collectivités dans les actions de sauvegarde de l'environnement.

Jacques Plan, directeur exécutif de Territoires et forêts solidaires (COFOR international)

COFOR a été créée en novembre 2009, à l'initiative de la Fédération nationale des communes forestières de France ; elle compte aujourd'hui comme membres des collectivités françaises, camerounaises, ivoiriennes, béninoises et européennes, pour lutter contre la dégradation des forêts et appuyer le développement local.

Les populations riveraines des forêts doivent être les premiers acteurs de la gestion de leurs forêts. COFOR international agit dans six domaines : l'organisation des collectivités en associations thématiques, la création d'un domaine forestier propre aux collectivités, la planification territoriale, le pilotage des politiques territoriales, le rôle des collectivités au sein des propriétés privées, et le partage des expériences.

COFOR ne peut appuyer les initiatives locales que si la décentralisation est effective. Au Cameroun, la loi forestière de 1994 qui a prévu la possibilité pour les élus d'être propriétaire d'un domaine forestier a offert un contexte favorable à la création d'une association des communes forestières du Cameroun en 2005.

COFOR a monté un programme de gestion durable de forêts communales sur la période 2008-2012. Le dispositif couvre 1,2 million d'hectares de forêts communales, quatre-vingts

communes membres, quarante forêts communales classées ou en cours de classement, et 500 hectares de plans d'aménagements.

L'Association des communes forestières a pris un poids important au Cameroun, les compétences de reboisement ont été transférées aux communes qui ont des subventions provenant du ministère de l'Environnement. Les réserves forestières ont été transférées aux communes, en s'appuyant également sur la création d'un centre technique des forêts communales (CTFC).

Le programme est financé par le FFEM et la GTZ allemande. Pour assurer la pérennité du projet, le CTFC doit pouvoir s'autofinancer.

Flavien Hekeella, professeur d'université, représentant **Paul Biyoghé Mba**, député, district d'Ikoy-Tsini, conseil départemental du Komo-Mondah, ancien Premier ministre du Gabon

Le district de la ceinture naturelle autour de la capitale Libreville s'étend sur un périmètre de 5 à 7 km, où les enjeux urbanité/ruralité sont importants. En effet, la zone a un statut rural, mais des réalités sociales urbaines, notamment les problèmes liés à l'aspect environnemental.

La gestion de la biodiversité est une priorité au Gabon, et cette attention se justifie car le territoire est très riche en termes de ressources naturelles (pétrole, manganèse, fer, or). 85 % du territoire est couvert par la forêt équatoriale.

Il y a quatre grands champs d'action dans la commune d'Ikoy-Tsini : la préoccupation liée au milieu naturel (protection de la zone de mangrove), l'aménagement du territoire (la population devrait doubler d'ici cinq à sept ans), le traitement des déchets, et la préoccupation environnementale liée à l'activité économique (création d'une zone franche pour l'exploitation du bois).

Le gouvernement veut installer une centaine d'entreprises d'exploitations, et l'impact économique et environnemental sera énorme. Au regard de la situation dans la commune, on peut affirmer que la protection de l'environnement reste encore très centralisée dans les ministères. Cependant, il existe des fondements juridiques pour la sauvegarde de l'environnement au niveau local, mais la décentralisation n'est pas encore effective.

Par ailleurs, le partenariat avec Courcouronnes est un enjeu pour le district, notamment sur les thématiques de l'éducation et de l'environnement. L'enjeu autour de l'école est énorme, et les projets de visites des écoles de Courcouronnes par les élus d'Ikoy-Tsini devraient permettre de s'inspirer des expérimentations de cette commune essonniennaise en matière scolaire.

Frédéric Bourthoumieu, directeur général adjoint à la mairie de Courcouronnes représentant **Stéphane Beudet**, maire de Courcouronnes, vice-président de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, conseiller régional d'Île-de-France

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, c'est le slogan de notre coopération internationale naissante. »

La commune de Courcouronnes essaye de construire un partenariat de projets et d'idées avec le district d'Ikoy-Tsini. La population de la ville est très jeune, présentant des obligations en matière éducative. C'est la priorité des actions de la ville.

L'objectif est de développer une stratégie d'action éducative, autour de la prévention du décrochage scolaire et de la parentalité. Pour la mise en œuvre de ce programme, la ville s'est inspirée des pratiques éducatives du Québec. L'objectif étant de trouver d'autres régions pour s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

Le programme se construit sur une réflexion partagée, c'est pourquoi la coopération s'est inscrite autour des questions de la petite enfance, mise au rang de priorité par le gouvernement du Gabon, notamment sur le pôle « petite enfance ». Les actions se déclinent autour de la formation du personnel, de la gestion pédagogique, et de la gestion de l'équipement.

La ville de Courcouronnes a notamment permis aux écoliers de découvrir le Gabon, notamment par la sensibilisation aux richesses environnementales de ce pays.

Maxence Thooris, responsable Coopération au développement Afrique & coopération Asie, conseil général du Nord

Le département du Nord est engagé depuis plus de vingt ans dans des actions de coopération internationale, notamment au Sénégal depuis 1989, ou en Guinée depuis 2004, et plus récemment au Cameroun.

C'est autour de plus d'une dizaine de collectivités que le département essaye de mettre en place un réseau de coopération sud-sud/nord-sud, en favorisant les structurations intercommunales.

La coopération se développe sur cinq thématiques : la gouvernance, la santé, l'environnement, l'éducation, et le développement économique. La collectivité essaye de travailler sur l'articulation de ces domaines thématiques dans la coopération.

Aujourd'hui, les actions dans le domaine de l'éducation s'orientent sur un champ plus pédagogique.

Parallèlement, bien que l'essentiel des investissements se situe autour des équipements et de l'infrastructure, le département a introduit des principes de développement durable dans les constructions. Les projets s'engagent également autour de l'accès à l'eau potable, l'amélioration des conditions sanitaires, le renforcement des capacités et la formation initiale.

Le conseil général a notamment développé une initiative innovante, avec le développement d'une carte scolaire numérique pour suivre les projets pédagogiques depuis les écoles partenaires du département du Nord.

Trois enjeux clefs

- Il est important de laisser les initiatives remonter des territoires partenaires à travers la mise en place de cadres de concertation.

- Les collectivités doivent appuyer les coopérations sud-sud, à l'échelle de la sous-région, pour mieux prendre en compte les enjeux autour de la sauvegarde de l'environnement.
- À travers une approche partagée, les projets mis en œuvre impactent ~~sur~~ d'autres champs thématiques.

CONFÉRENCE RÉGIONALE

Participation des collectivités territoriales françaises au programme URB-AL III, programme de coopération régionale de la Commission européenne avec l'Amérique latine

Présidente de séance

Chantal Bourvic, conseillère déléguée aux relations internationales du Val-de-Marne, présidente du groupe-pays Amérique centrale et Cuba

Dans cette troisième phase du Programme URB-AL III, Cités Unies France a recensé quatre collectivités territoriales françaises participantes comme partenaires de quatre projets différents : Toulouse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Hautes-Pyrénées et la ville de Saint-Denis.

Il est intéressant de cerner l'intérêt d'une collectivité française à s'inscrire dans un projet de ce type. Comment et pourquoi les collectivités françaises participent-elles ? Quelles difficultés ont-elles rencontrées ? Comment concilier les demandes administratives de la Commission européenne avec les contraintes liées aux projets ? Comment envisager la suite des actions une fois le programme terminé ?

Telles sont les différentes questions auxquelles les intervenants ont répondu.

Intervenants

Octavi de la Varga, directeur exécutif du Bureau de coordination et d'organisation de la Commission européenne pour URB-AL III (OCO)

Le cadre d'URB-AL III s'est construit autour de la cohésion sociale qui est la priorité du programme.

URB-AL III a été inséré dans l'agenda politique latino-américain, l'idée étant de dépasser l'approche projet qui est l'approche traditionnelle de la coopération pour aller vers la construction des politiques publiques locales (vision stratégique à long terme).

La Commission européenne a souhaité se focaliser sur vingt projets dans soixante-quinze territoires (régions, communes, départements, provinces) alors que dans les deux premières phases d'URB-AL, le programme ne concernait que les villes.

Parallèlement, la troisième phase d'URB-AL permet la mise en place de coopération entre des collectivités de tailles différentes (rurales et urbaines), avec des réalités diverses.

URB-AL III a approuvé un 21^e projet : le bureau de coordination et d'orientation (OCO). Ce bureau est un consortium formé par la *Diputacion de Barcelona* (chef de file), la municipalité de San José (Costa Rica), la mairie de Bogota (Colombie), la province de Santa Fé (Argentine), la région Toscane (Italie) et le FIIAP.

Le rôle de l'OCO est d'assurer l'assistance technique traditionnelle aux projets, de veiller à la cohérence entre les projets et les objectifs du programme et d'animer la réflexion et les débats sur les politiques publiques et la cohésion sociale.

Les actions se sont concentrées sur de grands projets. Vingt projets ont été soutenus pour un budget de 49 millions d'euros, avec une moyenne de fonds alloués autour de 4 millions d'euros par projet sur des périodes de quatre ans.

L'objectif est de construire des projets de territoire, d'appuyer le renforcement des institutions qui est une condition préalable pour avancer.

Si on se concentre sur la coopération décentralisée française en Amérique centrale, on est passé de 1 million d'euros en 2006 à 3 millions d'euros en 2008. Pour l'Amérique latine, on est passé de 1,5 million d'euros en 2006 à 2 millions d'euros en 2008.

Cependant, la participation des collectivités territoriales françaises dans les programmes URB-AL est presque inexistante. D'où ce questionnement : est-ce un programme spécifiquement construit pour les collectivités territoriales espagnoles et italiennes ?

Aujourd'hui, cette critique ressort souvent de la part des autorités locales, entraînant différents défis.

Tout d'abord autour des termes de référence : il existe une incohérence entre la durée de quatre ans et les objectifs d'appui aux politiques publiques. C'est une réalité non équilibrée, posant des problèmes de durabilité des actions mises en œuvre.

Un autre défi important concerne l'approche territoriale : il faut maintenant se focaliser spécifiquement sur cette échelle pour les coopérations.

Ensuite, il faut s'appuyer sur les collectivités territoriales : elles sont incontournables pour dynamiser et articuler les acteurs du territoire. La pensée des élus est en train de changer en Amérique latine, ils ne se considèrent plus seulement comme des prestataires de services. On parle maintenant de gouvernance multiniveaux.

Enfin, URB-AL III est devenu une fenêtre pour l'action internationale pour les collectivités latino-américaines. Aujourd'hui, les collectivités ont incorporé l'axe d'intervention internationale comme un instrument nécessaire au développement de leurs territoires.

Malgré des problèmes administratifs et politiques, les résultats finaux sont souvent des réussites. Notamment pour les projets qui étaient sélectionnés dans les phases antérieures d'URB-AL, ces derniers ayant été plus efficaces lors de leur lancement en comparaison aux nouveaux projets qui ont débuté dans la phase III.

Enfin, il y a une véritable valeur ajoutée autour de la légitimité des collectivités territoriales qui travaillent à partir de leurs connaissances propres des réalités latino-américaines. C'est pourquoi il est important de s'appuyer sur le transfert d'expertises autour de la gouvernance locale. Avec URB-AL III, l'apprentissage est réciproque, il ne se fait plus exclusivement de l'Europe vers l'Amérique latine. C'est l'exemple de la région Toscane qui a remis en question les outils de planification utilisés dans sa région au regard des actions mises en œuvre chez le partenaire latino-américain.

Olga Gonzalez-Tricheux, conseillère municipale déléguée aux relations hispanophones, ville de Toulouse

L'histoire de la ville de Toulouse est marquée par des liens forts avec le voisin espagnol. En effet, l'immigration espagnole a été très forte entre 1936 et 1939, c'est pourquoi la ville de Toulouse a souhaité renforcer les liens avec les villes de Barcelone et Saragosse.

À partir de ce partenariat établi, la ville de Toulouse s'est impliquée comme chef de file dans le dispositif URB-AL, aux côtés de Barcelone.

Ensuite, les méthodologies de projets et les thématiques abordées (recyclage et revalorisation des déchets) ont été des éléments forts qui ont beaucoup intéressé Toulouse, qui s'est donc impliqué dans le programme URB-AL.

Le rôle de la ville est d'apporter une assistance technique, dans un projet qui implique plusieurs partenaires : le Nicaragua, le Salvador et le Pérou, dans un modèle de coopération nord-sud/sud-sud.

Enfin, l'Amérique latine semblait aussi un territoire pertinent pour la ville de Toulouse par rapport à l'importance des communautés latino-américaines installées à Toulouse.

Cependant, la ville a fait face à des difficultés liées aux changements politiques successifs (tenues d'élections à deux reprises pendant le projet). Ce changement des élus et des services techniques complexifie la gestion administrative et la méthodologie du projet. En effet, tout ce qui est simple à trouver dans les collectivités territoriales françaises (documents administratifs, etc.) est bien plus compliqué à trouver au sein des collectivités partenaires.

Il est également important de faire remarquer la construction très paritaire de l'initiative, où 45 % des personnes engagées dans le programme sont des femmes.

Christèle Angeneau, chef du projet URB-AL pour le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

La coopération de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est essentiellement concentrée dans la région méditerranéenne, cependant certaines coopérations s'établissent avec le Brésil, l'Équateur et le Mexique.

Le projet URB-AL est parti d'une initiative de la région Toscane qui est un partenaire historique de la région PACA. Dans le cadre de ce partenariat historique, la région italienne a demandé l'appui de la région PACA pour une collaboration dans ce projet.

L'élément ayant encouragé le conseil régional à s'impliquer dans URB-AL est d'ordre thématique ; en effet, l'axe d'intervention autour du renforcement des capacités dans la gestion de l'action territoriale est une des thématiques fortes de l'action politique de la région.

Ensuite, en tant que partenaire, les contraintes administratives sont moindres.

Le fait que les partenaires impliqués aient déjà travaillé ensemble a d'autant plus simplifié les problématiques administratives du programme. En effet, la Toscane avait déjà engagé des actions lors de la première phase URB-AL autour des questions de planification urbaine, puis sur la seconde phase à travers la mise en place de quatre plans urbains pilotes dans les quatre collectivités latino-américaines participantes.

Cette troisième phase est une continuité : l'objectif est de trouver comment mettre en place ce schéma de planification dans les collectivités.

Un accent fort est mis sur la gestion participative des territoires, où des équipes locales ont été formées. Ce sont des équipes projets qui sont devenues de véritables services municipaux de planification, et qui continuent aujourd'hui de travailler sur la phase III du projet.

Sophie Mounic, directrice des ressources humaines, conseil général des Hautes-Pyrénées

Le conseil général des Hautes-Pyrénées s'est impliqué sur le projet dès le départ, aux côtés de l'Observatoire des changements en Amérique latine (LOCAL), avec l'appui du MAE.

La collectivité a été très impliquée en raison des thématiques abordées et des aspects géographiques.

En effet, le territoire à la fois rural et urbain en Amérique latine était proche de la réalité départementale des Hautes-Pyrénées, et la collectivité dispose d'une véritable expertise sur l'intercommunalité. La coopération a donc pu s'engager autour d'un appui méthodologique à la mise en place de démarches intercommunales, ainsi que sur les thématiques qui en découlent (l'environnement, la gestion de l'eau, le traitement des déchets, la préservation de milieux sensibles).

Le projet sur l'intercommunalité, un outil efficace pour la cohésion sociale et territoriale en Amérique latine nommé IDEAL, a été difficile à mettre en œuvre, la coordination était assurée par le partenaire, l'État du Michoacán.

Les difficultés administratives ont entraîné un an de décalage dans le lancement du programme. Les partenaires ont mis en place des outils innovants : notamment la plateforme virtuelle pour la collaboration entre tous les partenaires (gestion du suivi).

Aujourd'hui, il y a un décalage entre l'avancée réelle des projets sur le terrain et la situation administrative. Des outils d'évaluation ont été mis en place avec l'appui du Centre latino-américain d'économie humaine de Montevideo (CLAEH) pour l'évaluation qualitative externe du projet, afin d'évaluer le rôle de l'intercommunalité comme outil de cohésion sociale et territoriale.

Le conseil général ne cherche pas à apporter un modèle clés en main, il y a un vrai intérêt de la part des partenaires autour des questions d'intercommunalités, et réciproquement, le département a beaucoup appris sur la participation citoyenne. En effet, avec très peu de moyens, les collectivités partenaires parviennent à mobiliser et sensibiliser énormément de monde alors qu'à l'échelle de notre département, la démocratie participative est très compliquée à mettre en œuvre.

La coopération a permis l'élaboration d'un guide de l'intercommunalité en Amérique latine, et il y a un projet de mise en place d'un réseau des intercommunalités latino-américaines qui pourrait être la continuité de l'action.

Trois idées clefs

- Aujourd'hui, il existe un véritable enjeu à traiter les problématiques rurales en même temps que les problématiques urbaines, dans un souci de cohérence à l'échelle territoriale.

- Les exigences administratives du programme constituent une difficulté : l'engagement des collectivités territoriales en Amérique latine dans la coopération décentralisée est relativement récent. Ainsi, le temps dédié à la gestion du projet se fait au détriment de l'action sur le terrain.
- Les changements politiques successifs et l'établissement des programmes sur des périodes de quatre ans sont en contradiction avec la continuité nécessaire à la mise en œuvre de politiques publiques, véritable objectif d'URB-AL III.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

L'action internationale des collectivités françaises en matière de mobilité urbaine (CODATU)

Président de séance

Guy Le Bras, directeur général du Groupement des autorités responsables des transports (GART)

La mobilité dans les villes du Sud est un sujet d'actualité. On assiste à une forte croissance de la population urbaine qui devrait doubler d'ici à 2050, entraînant des augmentations des besoins en termes de mobilité.

Ces éléments ont entraîné une augmentation très forte de la motorisation dans les pays émergents, à l'origine de nouveaux problèmes : une congestion chronique et une qualité de l'air dégradée (500 personnes par jour meurent de manière prématurée en raison des pollutions liées aux transports) ; mais aussi la menace sur le patrimoine de ces villes (pression sur le développement du tourisme).

Un constat simple : le secteur des transports est dépendant à plus de 90 % du pétrole, le pétrole est responsable pour 25 % des émissions de CO₂, et ces émissions devraient croître de 50 % d'ici 2030. Le développement des transports publics est donc devenu un réel enjeu.

La sécurité routière est également une dimension essentielle : sur les 3 000 morts par jour liés aux transports dans le monde, la moitié sont des piétons.

Les politiques de transport ont été éprouvées dans les villes du Nord : gouvernance décentralisée, planification, plans de déplacement urbains, partage des espaces de transports entre véhicules et piétons, limitation de l'usage de l'automobile à usage privatif.

Certains pays ont également mis en place des outils de gestion innovants, comme le financement des transports publics avec « le versement transport », ou les bus à haut niveau de service (BHNS). La mobilité durable est un succès au nord, et elle est transposable dans les pays émergents.

Intervenants

Abdellatif Soudou, vice-président du Groupement d'agglomération de Rabat-Salé, Maroc

Le Maroc fait face à de vrais problèmes d'assainissement, d'où l'importance de mieux définir le schéma de déplacement urbain.

Le pays fait face à un contexte urbain en perpétuelle mutation, à la faiblesse du cadre institutionnel, à l'absence de planification et de mécanisme de financement, entraînant des conséquences multiples : situation financière critique des opérateurs de transports, prolifération des modes de transports artisanaux, pollution de la voirie, dégradation du cadre de vie urbain, faible attractivité des villes.

Le pays a donc mis en place des démarches d'études, notamment avec la Banque mondiale en 2007, et a appuyé l'organisation du séminaire régional de déplacement urbain en Méditerranée début 2012 avec la collaboration de la CODATU.

Parallèlement ont été mises en œuvre des actions de formations et la création d'autorités organisatrices des déplacements (Casablanca). La création d'une direction qui s'occuperait des déplacements urbains est en cours d'examen. Cependant, il n'y a pas de taxe dédiée aux transports urbains, ce qui pose des problèmes concernant les financements.

La collaboration étroite entre l'agglomération de Rabat-Salé et le Grand Lyon vise une amélioration du plan de déplacement urbain en cours et l'accompagnement par le SYTRAL est une chance pour la commune. Cette initiative s'appuie sur la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique. L'objectif est de parvenir à constituer un groupement unique d'organisations pour la planification urbaine.

Bernard Rivalta, président du SYTRAL et vice-président de CODATU

Il existe quatre idées clefs autour de la problématique des transports : les transports en commun sont une couture du tissu social, un facteur de développement économique, et ils permettent de lutter contre la pollution et participent à la sauvegarde de l'environnement.

En trente ans, les consciences ont évolué, et aujourd'hui à Lyon par exemple, personne ne conteste l'emprise des transports en commun, et ce quels que soient les partis politiques au pouvoir.

Le SYTRAL tente d'apporter de nouvelles idées pour développer les transports en commun dans les pays émergents, et le premier objectif est d'accompagner la mise en place d'une autorité organisatrice.

Ensuite, le financement est un enjeu pour mettre en place un plan de développement sur une échéance à moyen terme. Sur ce point, la loi sur « le versement transport » (taxes des entreprises publiques et privées) est une innovation pertinente.

D'autres principes doivent être appliqués, notamment la mise en cohérence de l'ensemble du parc des transports publics.

Le SYTRAL est engagé dans des actions de coopération en Chine et au Viêt Nam.

À Hô Chi Minh sont mis en œuvre des programmes de formation des collaborateurs du réseau sur des aspects techniques et sur la gestion du parc qui sont des points essentiels. À titre d'exemple, le coût d'entretien au bout de quatorze ans est équivalent au coût d'achat d'un bus.

En Chine, la ville de Shanghai a demandé un appui dans le fonctionnement des métros à travers des formations sur la gestion des lignes.

En l'Amérique centrale, l'objectif était de faire sortir du circuit du centre-ville les petits transporteurs pour les redéployer dans la périphérie, et ainsi avoir une meilleure régularité des transports en commun et un service public de qualité en centre-ville.

Hubert Peugeot, directeur commercial France d'Alstom Transport

Alstom est un industriel intervenant dans le domaine de l'énergie et des transports (un quart de l'activité). Une dizaine d'usines sont installées en France et le groupe démontre une

volonté forte de maintenir ancrée cette capacité d'ingénierie industrielle et ferroviaire en France (seulement 40 % de la production est vendue à l'export).

Le groupe est présent dans beaucoup de pays du Sud, notamment dans le bassin méditerranéen : à Rabat, à Casablanca, à Alger, à Constantine, à Tunis, au Caire.

La gouvernance locale est le premier enjeu, elle doit porter le projet de transport, sachant que les phases de travaux vont perturber l'organisation urbaine, le commerce, l'économie, etc. C'est pourquoi le consensus politique local est la clef de la réussite. Sans l'appui politique français, les industriels ne pourraient pas monter des modèles de transport aussi efficaces dans les pays émergents.

Les seconds acteurs clefs sont les ingénieurs qui réalisent les études de faisabilité (coûts, bénéfices, solutions techniques). En s'appuyant sur ces études préalables, les industriels définissent le type de transport et trouvent les solutions pour les adapter aux villes du Sud.

Face à ces enjeux, les coopérations, les élus, et les jumelages sont une très bonne porte d'entrée, une passerelle importante pour la bonne réalisation d'un projet de transport.

Les industriels bénéficient de cette volonté politique d'investir de l'argent public dans ces modes de transport ; d'où la nécessité d'accueillir les collectivités étrangères pour les former sur les méthodes, la maîtrise des coûts, la maintenance, afin qu'elles puissent profiter du savoir-faire que la France a su développer.

François Moulin, directeur mandats et assistance à maîtrise d'ouvrage – Direction transport du groupe INGEROP

Malgré l'excellence de son ingénierie, la place de la France recule dans un certain nombre de pays, notamment face à la Chine, l'Inde, ou encore le Brésil qui gagnent des parts de marché. C'est pourquoi il serait intéressant d'intervenir collectivement (à travers des *task forces*) sur le traitement et la gestion de la mobilité, afin de définir les besoins, de gérer les différents enjeux des acteurs du territoire, et de mieux gérer le fonctionnement financier.

Au niveau du positionnement français, il faut être capable d'inclure les élus locaux. Il faut que le GART et la CODATU soient capables de donner des crédits à des projets qui associent les différents profils d'acteurs.

Ensuite, il faut être cohérent sur les démarches, bien cibler les demandes, et organiser une sensibilisation forte auprès des services économiques des ambassades.

Le groupe INGEROP regroupe 1 000 ingénieurs, 1 500 collaborateurs, et dispose de vingt-deux agences en France et une vingtaine au « sud ». Les projets sont très avancés en Amérique latine, notamment à Santiago, Rio, ou Bogota, mais aussi de plus en plus en Algérie et en Afrique du Sud.

L'ingénierie financière et la problématique de tarification sont des points concrets sur lesquels l'appui des autorités locales serait extrêmement précieux pour la mise en place des projets industriels.

Michel Desbiolles, directeur infrastructures de transport, SAFEGE

Le premier bus à haut niveau de services (BHNS) a été développé à Évry, et il a été transposé à Curitiba ou encore à Bogota, et ce sont des modèles de réussite aujourd'hui.

À titre d'exemple, le Transmilenio à Bogota transporte près de 700 000 personnes par jour (près des capacités du RER A). C'est un modèle de transport public.

La France a une grande expertise sur ce type de transport. Le BHNS ou le Bus Rapid Transit (BRT), c'est aujourd'hui 41 projets aux USA et au Canada, et 60 en France (35 villes, et 25 agglomérations), 36 en Amérique latine, 59 en Asie, 5 en Afrique, et 6 en Océanie.

Parallèlement, on assiste à un fort développement des trolleybus en Europe (Genève, Zurich, Rome, Lyon).

Le Club français du BHNS regroupe trois sociétés d'ingénieries, des industriels du génie civil, et a pour objectif de mettre en partage les savoir-faire.

Le club organise des visites des différentes administrations de transports en France, notamment avec l'aide à projets de l'État français. Les programmes devraient permettre des financements à des taux très faibles, ainsi que la mise en place de projets labélisés par ce club, comme le BHNS d'Agadir.

La coopération dans le domaine des transports entre les villes de Nantes et d'Agadir est partie de la volonté politique forte de deux maires qui ont porté ce projet. Le protocole d'accord a été signé fin juin 2012. Il est cofinancé aux deux tiers par l'État français pour l'étude de faisabilité (700 000 €), et la ville d'Agadir finance la partie locale du projet (300 000 €).

En s'appuyant sur la coopération de longue date entre Agadir et Nantes, un assistant maître d'ouvrage local a été mis en place. C'est une des clefs de la réussite du projet.

Trois idées clefs

- S'il n'y a pas de cohérence entre l'activité économique, sociale, et environnementale des transports, l'aménagement urbain sera inefficace, d'où l'importance d'un groupement d'organisation qui fédère l'ensemble des acteurs.
- Les modèles urbains, les prix des transports, ainsi que les modes de vie demandent une vraie réflexion sur les méthodologies d'adaptation aux contextes locaux.
- Il est très important de créer des passerelles entre les différentes administrations en France pour mieux porter les projets à l'international.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Collectivités de taille modeste : quels freins à l'engagement dans la coopération décentralisée ?

Présidente de séance

Nicole Feidt, maire de Toul, coprésidente du groupe de travail affaires internationales et coopération décentralisée de l'Association des maires de France (AMF)

Les 36 000 communes sont une source formidable d'actions et de projets. Les actions extérieures peuvent venir des jumelages, des échanges, des partenariats économiques, des coopérations décentralisées.

Cependant, pour les petites communes les premiers pas sont difficiles. Les besoins des élus, la volonté des associations, les visites sur place des délégations, l'accompagnement technique, la recherche de subventions demandent une grande mobilisation de la part des collectivités. Malgré ces difficultés, les résultats sont très positifs et apportent des satisfactions extraordinaires.

Intervenants

Marie-Odile Tavernier, maire de Fay, représentante de l'AMF à la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), présidente de l'association Forages Mali.

La commune de Fay dans l'Orne compte 68 habitants, elle est située dans une communauté de commune de 2 600 habitants. En partenariat avec une commune rurale du Mali, les projets se sont développés dans l'ombre du premier jumelage entre Alençon et Koutiala qui a commencé il y a quarante ans.

Côté français, la communauté de commune est située en zone très rurale, au seuil de la désertification. L'association Forages Mali a apporté sa connaissance du contexte local en milieu rural au Mali et une maîtrise des mécanismes de la coopération internationale.

Au Mali, la loi de décentralisation de 1996 a entraîné la mise en place de plus de 700 communes rurales. Une mairie ayant pris connaissance du jumelage entre Koutiala et Alençon a souhaité développer un partenariat avec une commune française.

Après une première visite en 2004, la communauté de communes a signé un accord de jumelage avec la commune rurale de Koloningué qui compte 15 000 habitants, d'où un certain déséquilibre en termes de population.

Le développement économique est une compétence obligatoire dans les communautés de communes, et dans la région de Koloningué, le marché étant une source importante de revenus, l'accord signé en 2006 a traité de ces questions.

L'accueil de la délégation malienne par la communauté de commune a impliqué tous les acteurs du territoire, notamment « la maison perce-neige », aujourd'hui très attachée à l'évolution du projet.

Le budget annuel alloué à la coopération est assez faible. Chaque année, la ligne budgétaire étant de 1 500 €, somme qui n'est cependant pas négligeable. En effet, cette somme représente près de la moitié des impôts que la communauté rurale collecte chaque année, elle

est employée pour le financement des infrastructures, notamment pour la réhabilitation du marché.

Alexandre Touzet, maire de Saint-Yon

Située dans le département de l'Essonne, la commune de Saint-Yon compte 104 habitants. Elle ne jouit pas d'une grande culture de coopération décentralisée, mais la mairie a très vite émis le souhait de s'engager dans des actions de solidarité internationale.

Le premier problème était de convaincre le conseil municipal en surmontant un certain nombre de préjugés ; ensuite, il a fallu sensibiliser la population (faire comprendre les enjeux d'un tel investissement de la mairie) et enfin, trouver des financements, souvent très faibles, posant la question de la crédibilité des actions.

Malgré tous ces obstacles, la commune s'est engagée avec la commune rurale de Dalla dans la région de Mopti. C'est notamment grâce à l'appui du conseil général de l'Essonne, qui a un programme de coopération avec la région de Mopti, et qui a proposé à l'ensemble des communes essonniennes de rentrer en contact avec une des communes du cercle de Mopti pour mener des actions de coopération.

Le conseil général a essayé d'adapter le dispositif pour le rendre accessible aux toutes petites communes.

Suite à cette impulsion, Saint-Yon a sollicité les communes alentour afin de dégager des moyens techniques et financiers plus significatifs, pour finalement mettre en place un partenariat avec deux communes rurales françaises, le conseil général, et la communauté rurale de Dalla. Avec l'appui financier du MAE, des syndicats de rivières et des comités de bassins, la coopération dispose aujourd'hui de moyens importants pour mettre en œuvre les activités.

Ce dispositif est intéressant sur le plan administratif et financier. Duplicable, il dépend aussi de la volonté des plus grandes collectivités territoriales française d'ouvrir les conventions-cadres aux petites communes.

Maité Druelle, commune de Bousbècque, présidente de l'association Dafidéné

Bousbècque, ville de 4 500 habitants du Nord de la France à la frontière belge, a signé en 1990, une charte de coopération avec la ville de Zorgho, 52 000 habitants au Burkina Faso. Les actions mises en œuvre sont appuyées par l'association Dafidéné, notamment pour un soutien financier, mais aussi par Cités Unies France, des partenaires privés et des donateurs.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est la principale thématique abordée. Afin de se prémunir des contraintes administratives et techniques lourdes des dossiers de coopération, la commune s'est appuyée sur les structures présentes dans les communes aux alentours de Zorgho. C'est de cette initiative qu'est née la collaboration avec les villes de Quéron en Loire-Atlantique, et de Verrières-le-Buisson dans l'Essonne, ainsi qu'avec l'association Zinado 2000.

À la recherche d'appui technique, notamment pour la mise en œuvre et le suivi du projet, la commune a signé un partenariat avec l'ONG Eau Vive.

La coopération est effective depuis 2011, autour d'une convention de partenariat entre les trois villes françaises, la ville de Zorgho, et le comité de jumelage.

Le projet se développe autour de la sensibilisation des populations ici et là-bas, notamment à travers la mise en place à Zorgho d'un Forum de la coopération décentralisée avec tous les partenaires.

Avec les soutiens financiers de trois agences de l'eau et du MAE, ce processus assez rare de coopérations construites à partir de partenariats entre collectivités au nord connaît aujourd'hui une vraie réussite.

Daniel Marcovitch, vice-président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Le SIAAP utilise le 1 % de la loi Oudin-Santini, permettant de dégager 1,5 million d'euros dans quinze pays, et sur vingt-trois projets. Les projets « eau-assainissement » se développent au Niger, au Togo, en Palestine, mais aussi au Liban, et au Maroc.

Le SIAAP monte des projets à partir de l'implication des collectivités territoriales, et à condition que la population s'inscrive volontairement dans le projet. Il est également important d'avoir de réelles compétences techniques et des moyens humains pour l'entretien et la maintenance.

Plus globalement, la loi Oudin est aujourd'hui utilisée seulement à hauteur de 10 % de ses capacités, en utilisant chaque année 11 à 12 milliards d'euros. Dans ces conditions, il nous faut mobiliser toutes les communes qui ne sont pas encore impliquées, à cause des lourdeurs administratives, ou de la nécessité de convaincre les citoyens.

Ainsi, le SIAAP propose deux types d'implications des collectivités : le financement de portions d'actions techniques ciblées, et la possibilité d'accueillir des correspondants étrangers.

Par exemple, dans le cadre de sa coopération avec Rosso en Mauritanie, le SIAAP propose aux petites collectivités d'accompagner le financement des latrines (300 à 400 € l'unité), limitant ainsi les obstacles administratifs.

Les petites collectivités françaises peuvent également participer à la formation des techniciens à la gestion des réseaux d'assainissement en proposant l'hébergement des délégations, créant ainsi de véritables liens humains.

Ces deux solutions permettraient à des petites communes de simplifier leur mobilisation dans la solidarité internationale et leur engagement dans la coopération décentralisée. Les communes seraient alors parties prenantes de grands projets de coopération, avec des difficultés administratives réduites.

Trois idées clefs

- La lourdeur administrative des dossiers de coopération décentralisée est souvent un réel obstacle à l'implication des petites collectivités territoriales françaises dans des actions de solidarité internationale.

- L'inscription des coopérations des petites collectivités dans des conventions-cadres (mutualisées) permet de simplifier les démarches administratives qui sont souvent lourdes et complexes.
- Le partenariat entre différentes collectivités territoriales françaises est une solution efficace pour les actions extérieures des communes de petite taille.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Sensibilisation des collectivités locales aux lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous (LDI) adoptées par l'ONU-Habitat

Président de séance

Jean-Marie Tétart, conseiller spécial du président de l'IGD, vice-président du conseil général des Yvelines en charge de la coopération décentralisée, député

La coopération décentralisée doit fortement s'engager sur les questions liées à la gouvernance des services de base. C'est pourquoi il nous a semblé utile de voir comment la coopération décentralisée pouvait s'inspirer du canevas proposé et des lignes directrices internationales (LDI).

D'autre part, le rôle de la France est important dans l'opérationnalisation de ces lignes directrices sur les services de base. La première évaluation a été menée auprès du département des Yvelines à travers la coopération qu'elle met en œuvre au Bénin.

Avec ces LDI, c'est la première fois que l'on définit un cadre consensuel de gouvernance adapté à l'ensemble des situations géographiques et à l'ensemble des niveaux de décentralisation et de déconcentration.

Intervenants

Jean-Yves Barcelo, conseiller interrégional ONU-Habitat

Les LDI servent de cadre d'actions autour de deux champs conjoints : le renforcement des capacités des collectivités locales et l'accès aux services de base des populations.

Le processus pour arriver à la définition des LDI s'est basé sur un échange entre experts et diplomates, le cheminement étant aussi important que le résultat.

Les LDI prévoient une liste indicative de services de base, mais les pays sont libres d'en ajouter en respectant les critères d'interdépendance et de besoins essentiels.

Chaque type d'acteur est pris en compte dans ces lignes directrices, avec des chapitres spécifiquement consacrés à chacun.

Aujourd'hui, ce texte est en cours de mise en œuvre dans différents États par différents partenaires (le gouvernement français, CGLU, la Commission européenne ou Veolia à travers des projets villes). C'est un document universel, dont l'objectif est d'évaluer s'ils sont adaptables aux pays du Sud. Actuellement, une douzaine de pays les met en œuvre (essentiellement en Afrique) et les premiers retours montrent que c'est une initiative intéressante même si l'exercice n'est pas toujours aisé. CGLU est en charge du suivi à l'échelle mondiale.

Pour une bonne mise en œuvre, il est nécessaire d'avoir une bonne coordination verticale (décentralisation effective sur les différents services de base), et horizontale ou territoriale (entre les différents secteurs).

Émilie Maehara, chargée de mission pour la coopération urbaine, direction générale du développement, des partenariats et de la mondialisation, MAE

L'appui à la décentralisation est un axe prioritaire de la coopération française pour renforcer la gouvernance locale, et l'accès aux services de base est une porte d'entrée transversale pertinente pour la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi il a semblé opportun au MAE de soutenir ce processus qui combine ces deux enjeux.

Les LDI représentent le premier document onusien consacré à cette thématique, et la France s'est beaucoup impliquée autour de ces recommandations sur la planification, la contractualisation et la gouvernance partenariale (entre opérateurs, collectivités, usagers, ministères sectoriels, etc.). Il est important de clarifier le rôle de chacun des acteurs.

Le MAE finance aujourd'hui cinq programmes pilotes au Sénégal, au Burkina Faso, au Laos, au Togo et aux Comores, bénéficiant de l'appui technique d'ONU Habitat dans les trois premiers pays cités et de l'Institut de la gestion déléguée (IGD) dans les deux derniers.

La France a mis en place une méthodologie pour le renforcement des processus de concertation multi-acteurs autour des collectivités locales. C'est une stratégie nationale de gouvernance urbaine démocratique dans les actions en direction des pays du Sud.

Martine Seikman, délégué adjointe, délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), MAE

L'accès pour tous aux services de base constitue un axe fort du soutien de la DAECT. Les orientations couvrent les domaines de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et le renforcement des capacités des collectivités.

Les orientations du nouvel appel à projets visant à appliquer les LDI s'établiront autour de la gouvernance locale, du développement économique pour l'emploi, de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, du tourisme durable, et de la solidarité numérique.

L'État a à la fois un rôle de facilitateur, mais aussi un rôle de tiers exigeant par rapport à la prise en compte des contextes et priorités nationales des zones d'intervention dans le respect des LDI.

La DAECT soutient également les réseaux régionaux pluri-acteurs, comme le CERCOOP, RESACOOOP, en organisant la complémentarité avec les opérateurs, et l'appui aux actions thématiques (pS-Eau). Enfin, la DAECT soutient l'association F3E pour la mise en place d'évaluation de ces dispositifs.

Nicolas Wit, directeur général adjoint de Cités Unies France

Les LDI expriment une volonté politique forte.

Dans les régions en crise, on assiste trop souvent à une priorité sur le renforcement des États au détriment des collectivités locales, comme c'est le cas en Côte-d'Ivoire.

Ces LDI devraient appuyer une meilleure prise en compte des échelons locaux, dans la mesure où elles formalisent les liens entre échelons territoriaux et donnent un cadre partagé.

Aujourd'hui, les collectivités en coopération sont inscrites dans un cadre de référence commun, construit par l'ONU, et les deux élus peuvent l'utiliser.

Les LDI permettent également de donner plus d'équilibre dans la coopération, les collectivités disposant d'un agenda commun pour quelques décennies.

Joachim Hunlede, secrétaire permanent de l'Union des communes du Togo (UCT)

Un cadre national de concertation autour des services essentiels, également appelé « Quadrilogue », a été mis en place en 2008 au Togo par un arrêté interministériel. Une Charte des services essentiels a été élaborée et adoptée assortie d'un plan d'action. Cette charte est en cours de transcription réglementaire.

Ces cadres se sont ensuite déclinés au niveau local alors même que les municipalités ne sont pas encore élues. Ce cadre de concertation permet aux acteurs locaux de se rassembler.

Aujourd'hui, c'est l'ensemble des vingt-huit communes du Togo qui est doté de comités locaux. Dans ces cadres multi-acteurs, les collectivités discutent des priorités et des projets en termes de services de base, les hiérarchisent, les négocient et les définissent.

Aujourd'hui, des projets de développement local se mettent en place dans certaines collectivités. À titre d'exemple, dans la ville d'Aného au Togo où, avec l'appui de la coopération décentralisée du conseil général des Yvelines, un service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été expérimenté, accompagné d'une politique de tarification, d'entretien et de vidange de ce SPANC.

Antoine Cousin, volontaire de solidarité internationale pour le conseil général des Yvelines

Les Yvelines sont engagées dans une coopération avec les six communes du Mono au Bénin depuis 2009, avec un budget de 150 000 € par an.

Dans le cadre de la coopération, le conseil général a appuyé la mise en place d'un instrument : « le Quadrilogue ». C'est un cadre de concertation regroupant État, collectivités, usagers et opérateurs économiques.

Il existe différentes conditions indispensables à la réussite d'une coopération : la concertation locale, la visibilité budgétaire, l'équilibre des moyens humains, matériels et financiers, et une importante implication des acteurs. Le « Quadrilogue » permet d'aller dans ce sens. Il regroupe quarante membres, et est constitué de déclinaisons dans différents groupes de travail qui font des recommandations techniques.

La stratégie à plus long terme vise l'établissement d'une véritable intercommunalité.

Aujourd'hui, le budget du projet est de 450 000 €. Parmi les actions mises en œuvre, il y a la construction de blocs de latrines pour donner accès à un réseau d'assainissement à 200 000

personnes. Le projet s'appuie sur les outils communaux de communication (radios locales, courriers), et l'État est sensibilisé sur la démarche mise en œuvre.

Dominique Héron, directeur des partenariats institutionnels, Veolia Environnement

Une entreprise privée comme Veolia joue un rôle dans l'application des LDI notamment, car chaque acteur impliqué dans l'aménagement du territoire est pris en compte dans ces lignes directrices, dont les prestataires privés.

Le groupe Veolia est associé à cette démarche depuis le début, notamment autour de l'accès aux services essentiels (légitimité d'ordre technique).

Veolia a donc choisi de tester le caractère opérationnel des LDI dans le cadre de ses activités à Aguascalientes au Mexique, une ville de 800 000 habitants.

L'action a consisté à confronter la réalité des politiques locales mises en œuvre par rapport à chaque recommandation des LDI. Le groupe a réalisé cette évaluation sur d'autres services dont il n'avait pas la responsabilité.

Sur l'accès à l'eau, le traitement des déchets et les transports, le cadre « de vertu » des LDI a été respecté par le programme de Veolia.

Les LDI sont un bon outil de vérification de la bonne mise en œuvre des actions. Il permet de confronter ses actions à un cadre global créé en concertation.

Nicolas Plouviez, directeur de projet, UNITAR

L'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est une institution autonome. C'est le bras armé des Nations unies pour la formation ; il se déploie autour de trois pôles thématiques : environnement, paix et sécurité, et diplomatie et gouvernance.

Ce programme a été créé il y a dix ans, à Johannesburg, et a notamment appuyé la mise en place des centres internationaux de formation des acteurs locaux (CIFAL).

On compte aujourd'hui dix centres dans le monde. Ces centres naissent de partenariats entre l'UNITAR et des villes ou des associations d'autorités locales. Ils ont pour principaux champs d'appui l'accès aux services de base, le changement climatique et l'économie verte.

L'UNITAR travaille actuellement à la mise en œuvre d'une méthodologie : « City share ». C'est un programme qui donne aux villes partenaires une mission d'évaluation des dispositifs d'accès aux services de base au regard d'une dizaine d'indicateurs clefs, notamment sur l'application d'outils de gestion participative, de suivi et d'évaluation.

Trois idées clefs

- Un projet durable, c'est un projet qui répond aux attentes locales, mais qui prévoit aussi une gouvernance participative et une vision partagée entre les acteurs des territoires.

- La force des lignes directrices, réside dans sept années de débats qui ont permis de faire vivre la réflexion sur les questions de gouvernance locale.
- Avec les LDI, les collectivités en coopération disposent d'un cadre de référence commun, construit par les Nations unies, auquel elles peuvent se référer pour la mise en œuvre des projets.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Bilan du Forum mondial de l'eau à Marseille : amplifier et valoriser la contribution des collectivités pour l'eau et l'assainissement

Président de séance

Henri Bégorre, président du Partenariat français pour l'eau (PFE), vice-président de la communauté d'agglomération de Nancy, maire de Maxéville

À la suite du Forum mondial de l'eau, l'idée était de monter un groupe pérenne d'application de la loi Oudin-Santini pour accompagner les collectivités n'étant pas encore impliquées dans ce dispositif.

C'est la première fois que le rôle éminent des collectivités en matière d'organisation des services d'eau et d'assainissement est reconnu dans la déclaration ministérielle, ce qui représente une réelle progression.

La participation de la société civile et des citoyens a été très importante lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, et c'est évidemment par l'écoute des demandes émanant de la société civile que la coopération dans ce domaine pourra avancer.

Intervenants

Michèle Cahut, conseillère régionale de la région Picardie, déléguée à la coopération décentralisée

« Il y a deux métiers différents autour de l'eau : celui qui consiste à faire des bénéfices avec la distribution d'eau, et celui qui s'emploie à dire que l'eau n'est pas une marchandise. La coopération décentralisée vise à accompagner l'accès à ce droit universel. »

La Picardie mène une coopération décentralisée au Bénin depuis 1995, avec une accélération certaine depuis 2004.

La région met en œuvre des programmes d'appui aux communes, aux intercommunalités, et au développement économique, elle intervient à Madagascar, dans deux départements du Bénin et dans deux départements du Niger.

En 2006 à Madagascar, 76 % de la population n'avait pas accès à l'eau. Dans la commune d'Ambanja au Niger, 90 % de la population n'a pas accès à l'assainissement et 73 % n'a pas accès à l'eau courante.

Pour répondre à ces situations dramatiques, la Picardie a mis en place un partenariat avec l'Agence de l'eau Artois Picardie, le MAE, la Somme, et la région dispose d'un appui technique d'une ONG pour le soutien de l'agriculture locale.

Enfin, la région est intervenue au Forum mondial de l'eau à Marseille pour présenter les deux volets d'action autour de l'eau, notamment à Madagascar.

Bernard Guirkinge, directeur général adjoint de Suez Environnement, en charge de la coordination eau, de la recherche et innovation et du développement durable

L'autorité politique doit organiser la solidarité, le rôle d'une entreprise est d'apporter une expertise sur les structurations tarifaires, Suez Environnement donne des précisions sur les décisions politiques.

Suez propose des solutions techniques pour amener l'eau dans les quartiers précaires, selon trois modes de financement : les factures d'eau, la solidarité sur le territoire (le contribuable), et le transfert nord-sud.

La croissance urbaine est très forte, entraînant des difficultés dans la mise à disposition d'infrastructures et les partenariats publics-privés peuvent être une solution efficace pour y répondre.

Suez Environnement a mis en place une politique de solidarité à travers un fonds de dotation et la création d'une association du personnel de l'entreprise qui intervient sur son temps libre.

Le groupe a également créé un master « eau pour tous » à Montpellier qui forme vingt à trente managers de services publics qui viennent des pays du Sud.

Marie-Hélène Nedelec, communauté urbaine de Nantes (membre du bureau en charge des coopérations décentralisées), conseillère municipale de la ville de Saint-Herblain

Le Forum mondial de l'eau était d'abord un espace pour les services « eau et assainissement », et les services « relations internationales » ne se sont pas sentis partie prenante de ce processus.

Pourtant, les partenaires du Sud très impliqués dans ce processus de construction sont venus avec des propositions concrètes.

La ville de Nantes métropole applique la loi Oudin-Santini, et il faut savoir pourquoi cette loi est si peu utilisée en France, alors que le dispositif s'étend en Europe et que les pays du Sud réfléchissent également à ce type de mécanismes de solidarité.

Nantes métropole travaille spécifiquement sur le renforcement des compétences locales dans les collectivités partenaires, notamment par la mise en place d'outils de planification.

L'implication importante des services « eau et assainissement » assure un meilleur appui à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des coopérations. Cette démarche permet à cette politique de coopération d'être vécue de manière transversale dans la collectivité.

Daniel Marcovitch, vice-président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

Le SIAAP est le Syndicat interdépartemental le plus gros en Europe, disposant de moyens importants. Le syndicat appuie vingt programmes de coopération, avec un budget de 1,2 million d'euros.

Pour le Forum mondial de l'eau à Marseille, le SIAAP, le SEDIF et la régie d'eau de Paris ont tenu un stand regroupant tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement d'Île-de-France, véritable lieu de rencontres avec les délégations étrangères.

Aujourd'hui, il y a de nouveaux contacts avec le Laos, la Palestine, la Côte-d'Ivoire, le Nicaragua, le Pérou, le Panama, et peut-être bientôt le Sénégal.

Le SIAAP construit ses projets autour de cinq grands principes d'intervention : il faut une décentralisation effective, une vraie volonté chez le partenaire de créer un service local ; une implication réelle des populations ; puis il faut s'appuyer sur les méthodes locales ; et former des ingénieurs et des techniciens.

Les projets de centre de formation en gestation au Niger et en Palestine sont construits sur ces principes. Le SIAAP travaille également sur la mise en place de schémas directeurs.

Jean-Claude Magelhaes, adjoint au maire de Cherbourg-Octeville, membre du comité du bassin Seine-Normandie

L'agence Seine-Normandie utilise au maximum le dispositif du 1 % de la loi Oudin Santini. 12,2 millions d'euros sont dégagés de la part des agences de l'eau, alors que les collectivités n'utilisent que 7 à 8 % du dispositif.

C'est pourquoi l'agence conditionne ces financements de projet « eau et assainissement » à l'utilisation du 1 % par la collectivité qui sollicite un soutien financier.

L'assainissement est un enjeu très important dans les programmes de coopération. Les programmes mis en œuvre par l'agence de l'eau Seine-Normandie sont donc toujours accompagnés d'un volet assainissement.

Ensuite, l'agence lance des mesures de sensibilisation à l'utilisation de l'eau, à l'hygiène, et travaille à une plus grande pérennité des projets par le renforcement en gestion administrative et technique.

Serge Lepeltier, maire de Bourges, ambassadeur de France chargé des négociations sur le changement climatique

L'agence de l'eau Loire-Bretagne travaille sur un modèle d'incitation à l'utilisation de la loi Oudin-Santini par les collectivités locales.

C'est un travail important d'information auprès des collectivités qui ne savent que succinctement ce qu'il est possible de faire. Cela peut passer par le réseau de partenaires ou les fédérations comme l'AMF par exemple.

Dans une agglomération, l'agence a la compétence de la gestion et de la distribution de l'eau, d'où l'importance d'harmoniser les coûts de l'eau.

Cependant, cette harmonisation entraîne des augmentations de prix pour les toute petites communes afin de rééquilibrer les prix à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Face à ces augmentations, il devient difficile d'expliquer aux petites communes qu'elles vont devoir ajouter 1 % pour la solidarité internationale.

Cette solidarité est en effet plus simple à mettre en œuvre au niveau des bassins versants, c'est pourquoi les agences ont un rôle important à jouer autour de la sensibilisation et de l'information. Les élus sont rarement contre la solidarité internationale, et c'est souvent les populations qu'il faut convaincre.

Jacques Oudin, sénateur honoraire

« On peut toujours donner du poisson à quelqu'un, le mieux, c'est de lui apprendre à pêcher. »

2012 a été une année exceptionnelle avec la tenue du Forum mondial de l'eau, et le Sommet Rio +20. En effet, il y a vingt ans, l'eau n'était pas une priorité dans les OMD, et avec les trois forums (Mexico, Istanbul et Marseille), il y a eu d'énormes avancées.

Trois éléments importants doivent être soulignés : le droit à l'eau et à l'assainissement a été reconnu, le 1 % s'étend en Europe (Suisse, Hollande, Belgique), et la dernière déclaration interministérielle reconnaît le rôle clef des collectivités territoriales dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'eau est remontée dans la hiérarchie des préoccupations, et on assiste à une vraie ébullition d'intérêts dans ce domaine pour les collectivités.

Le Forum mondial de l'eau de Marseille a apporté deux éléments de bilans intéressants : les sociétés de l'eau ont eu de grandes ambitions et ont été très impliquées ; les agences de l'eau se sont positionnées comme de véritables leaders.

Le grand enjeu actuel, c'est la formation aux métiers de l'eau et de l'assainissement.

Au niveau national, des éléments de coordination se mettent en place, notamment avec le Partenariat français pour l'eau, ou encore la création d'un groupe thématique à CUF.

Trois idées clefs

- Le rôle des groupes privés est important, ils sont les suiveurs et les accompagnateurs des initiatives portées par les collectivités territoriales.
- Pour accompagner les communes à une plus grande utilisation du 1 % de la loi Oudin-Santini, il est nécessaire de mettre en place de véritables dispositifs d'information.
- Les agences de l'eau sont les seules structures capables de faire de la coopération institutionnelle, de territoire à territoire, et d'appuyer les actions des collectivités.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Coopération décentralisée et patrimoine immatériel

Président de séance

Marylise Ortiz, directrice de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH-VSSP)

En prélude à la conférence thématique, la présentation du nouvel ouvrage *Vade-mecum patrimoine et coopération décentralisée*.

Réalisé par l'ANVPAH-VSSP, ce vade-mecum est le fruit d'un processus participatif, avec l'appui de nombreuses associations, institutions et collectivités afin de contribuer à la production d'un outil de référence à destination des collectivités.

Au travers de vingt et un exemples d'actions de coopération tout autour de la planète, le guide présente des projets concrets sur la réhabilitation du bâti ou sur le tourisme solidaire.

L'objectif est de montrer comment procéder, d'identifier les écueils à éviter, et de s'appuyer sur les processus mis en place par les différentes collectivités.

L'ouvrage permet aux collectivités d'identifier les modalités d'actions en fonction des niveaux de compétences, selon qu'il s'agisse d'une région, d'un département ou d'une commune. Il précise également jusqu'où une collectivité peut aller en matière de gestion du patrimoine dans la coopération.

Différents types d'interventions sont recensés sur la gouvernance et la législation (réglementation du patrimoine), sur la restauration et la réhabilitation, sur la sensibilisation des publics à l'importance de l'appropriation du patrimoine par les habitants, et enfin, sur le développement du territoire (volets économiques et touristiques).

Aujourd'hui, les collectivités s'emparent de plus en plus de cette dimension patrimoniale et quel que soit le niveau de collectivité, l'aspect transversal des questions patrimoniales en fait une entrée récurrente dans la coopération. Il existe une version en anglais, et le guide est disponible sur le site Internet de l'ANVPAH-VSSP.

Anne-Marie Mevel-Reingold, chargée de mission, ministère des Affaires étrangères

La réalisation du vade-mecum par l'ANVPAH, avec l'appui du ministère de la Culture et de la Communication et le MAE, a permis un travail de recensement transversal permettant d'intégrer des approches sur le plan artistique, culturel, mais aussi économique et sociétal. L'équipe de l'ANVPAH-VSSP a beaucoup œuvré pour la réalisation de cet outil, entre l'ouvrage d'art et l'outil technique pour les collectivités, pendant deux ans et demi.

D'une manière générale, le patrimoine rapproche la collectivité de ses habitants, il met en valeur les savoir-faire des communes, des régions et des pays, et permet aux jeunes de s'approprier ces lignes d'histoire.

Il peut faire naître de nouvelles activités comme l'archéologie, l'appropriation de la culture, l'architecture, la réhabilitation, la redécouverte de lieux, et donc attirer un public sensible à la découverte des richesses locales. Les projets autour du patrimoine permettent également de

développer des activités liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration, ou encore à la gastronomie locale.

France Quemarec, ministère de la Culture et de la Communication, direction générale des patrimoines

Le ministère de la Culture est souvent sollicité par des États sur les questions patrimoniales, notamment sur les législations et les outils réglementaires.

Le rôle des personnels du ministère est d'orienter les demandes extérieures vers les collectivités, dans la mesure où les compétences ministérielles s'appuient sur toutes les ressources humaines des collectivités territoriales françaises.

Le classement « Pays d'art et d'histoire » est un label d'État, mis en place dans le cadre d'une convention avec l'ANVPAH, et des actions sont mises en œuvre aux côtés de l'ANVPAH au Mali, en Roumanie, et en Macédoine.

Ce vade-mecum est un outil pratique pour aider les collectivités à travailler sur le patrimoine, qui est un domaine encore peu abordé dans les coopérations décentralisées.

Jean-Michel Gallet, représentant **Yves Dauge**, chargé de mission à l'ANVPH-VSSP

« Le patrimoine ne serait-il pas immatériel par définition ? »

Il y a une trentaine d'années, il existait un débat autour du bâtiment et de l'architecture pour savoir s'il s'agissait d'un patrimoine. La désignation d'un patrimoine est une démarche à caractère immatériel.

Le réseau regroupe des lieux selon trois caractéristiques : les villes à secteurs sauvegardés, les villes d'art et d'histoire, et les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé.

La gouvernance au sens large est la clef de la démarche patrimoniale, plus que le patrimoine en lui-même. Le patrimoine est mouvant, il se transforme, se révisé, et se découvre par de nouveaux usages.

Le patrimoine immatériel correspond à des usages simples du quotidien par les habitants, il n'est pas lié au prestige mais plus à l'usage, que ce soit la gastronomie, la langue ou la musique. Le patrimoine immatériel ne se laisse pas muséifier, il est en mouvement, ce n'est pas quelque chose d'usé, et il doit être une valeur d'usage. Enfin, il est important que les gens se l'approprient.

Intervenants

Cécile Duvelle, secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO

L'action de l'UNESCO est très performante en ce qui concerne le patrimoine matériel. Cependant, il manque, dans la convention du patrimoine mondial culturel et naturel, un aspect au-delà du patrimoine bâti. Ce manque a été comblé seulement en 2003, par la prise en compte d'un patrimoine vécu.

La définition de patrimoine immatériel est très longue. Il regroupe à la fois pratiques, représentations, connaissances, expressions et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets et artefacts qui lui sont associés, et que les communautés reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine.

La grande évolution réside dans le fait que ce n'est plus le ministère ni les experts qui reconnaissent le patrimoine mais les collectivités et la société civile, la définition est donnée par le bénéficiaire (le patrimoine est subjectivé).

On recense cinq domaines constituant les grandes familles du patrimoine immatériel : les traditions et expressions orales, les arts du spectacle (« folklore »), les pratiques sociales (rituels, éléments festifs), les connaissances concernant la nature et l'univers (tradi-praticiens), et les savoir-faire liés à l'artisanat.

Enfin, l'intégration des droits de l'homme, du respect mutuel entre les collectivités, et d'un développement durable s'imisce dans la qualification du patrimoine immatériel. On ne peut faire des politiques de sauvegarde sans ces trois conditions.

En 2012, 142 États se sont engagés sur cette convention. Au niveau international, il y a deux listes : une liste d'urgence et une liste représentative. Aujourd'hui, 267 éléments sont inscrits sur la liste représentative, et seulement 27 sur la liste de sauvegarde d'urgence. 600 000 dollars ont été engagés pour la sauvegarde des pratiques autour de vingt projets.

La France a aujourd'hui inscrit huit éléments nationaux, dont un seul sur la liste d'urgence : « les polyphonies corses ».

Romain Orfeuvre, architecte, Toulouse

La ville de Toulouse accompagne un programme de sauvegarde des métiers dans le centre historique d'Hanoi. La coopération a débuté il y a seize ans, en 1996, sur la réhabilitation du patrimoine architectural, et la question de l'identité culturelle s'est rapidement posée.

Historiquement, le centre-ville regroupe tout un microcosme de savoir-faire, contenu dans un réseau de distribution et une organisation en zone de chalandise précise.

Aujourd'hui, les métiers d'artisanat et de commerce ont parfois disparu du quartier, relégués dans d'autres zones de la ville. En effet, le tourisme prend beaucoup de place dans le quartier central, et le prix du foncier devient une vraie menace pour le petit artisanat.

Les principaux objectifs sont de lutter contre l'acculturation, contre la perte des liens entre ces corporations, de valoriser l'identité locale, de travailler sur le redéploiement de ces filières locales et d'appuyer la visibilité nationale et internationale.

Le travail de diagnostic est une étape importante pour engager un dialogue avec les autorités vietnamiennes qui sont parfois en difficulté pour se positionner sur la notion de patrimoine immatériel. L'enjeu est aussi d'éviter l'excès inverse, de muséification du quartier.

Stéphane Merceron, président d'Euro Gusto

La gastronomie doit être comprise comme la connaissance raisonnée de tout ce qui a rapport à l'homme et à sa façon de se nourrir ; son but est de veiller à la « conservation » des hommes, au moyen de la meilleure nourriture possible.

La définition de Brillat-Savarin a été réappropriée par la chaîne de restauration « Slow-food », c'est une approche globale qui pourra être utile pour les collectivités notamment dans leurs projets de coopération. Cette définition est très transversale, elle touche l'agriculture, la culture, la chimie, la transformation, la diplomatie, ou encore l'anthropologie. En effet, la gastronomie, c'est la terre nourricière et les hommes ; les modes de consommation ; les pratiques culturelles et sociales ; les rapports et les liens avec l'ailleurs ; l'art, la créativité et l'innovation.

Dans un territoire, l'entrée « gastronomie » crée du lien : la production, la distribution à la consommation, la restauration, le tourisme, les métiers de bouche, la formation et la recherche, la sensibilisation au goût et à la santé, en passant par tout ce qui touche à l'environnement.

La biennale européenne du goût et de la culture alimentaire, à Tours en 2009 a eu deux grands objectifs : assurer la promotion du patrimoine et la reconnaissance de la culture alimentaire européenne ; et démontrer que cette culture est en prise avec des réalités territoriales, environnementales, culturelles, sociales et économiques qui déterminent sa préservation et sa transmission aux générations futures.

La reconnaissance de ce patrimoine par l'UNESCO en allant au-delà du sujet et en considérant la gastronomie comme un bien culturel est une vraie avancée.

Trois idées clefs

- Le patrimoine est souvent vu comme quelque chose de prestigieux, il y a un travail important pour faire comprendre que c'est simplement une valeur partagée.
- La collectivité va jouer un rôle important pour favoriser la prise de conscience des savoir-faire locaux, tout en contrôlant l'attraction touristique qui peut naître.
- Le patrimoine immatériel se transmet de génération en génération, il n'est pas figé et ne peut être muséifié.

CONFÉRENCE RÉGIONALE

Été 2011-été 2012, un an d'élections au Maghreb

Animation

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France

Les élections municipales dans le Maghreb vont entraîner la mise en place de nouvelles élites politiques qui seront de nouveaux interlocuteurs pour les collectivités locales françaises.

Par ailleurs, il s'agit plus d'un phénomène générationnel que d'un phénomène religieux. C'est un phénomène d'appropriation du processus électoral par les populations.

Cependant, le discours postcolonial est toujours présent, considérant que ces peuples ne sont pas aptes à s'approprier et à gérer la démocratie.

Des tensions restent fortes, à travers la situation dramatique au Sahel, et l'implication de l'Algérie dans d'autres pays de la zone comme en Afghanistan ou au Maroc.

Pourtant, certaines collectivités territoriales ont toujours envie de poursuivre leurs coopérations, et les élus locaux ont l'habitude des situations difficiles.

Se pose maintenant la question de l'islam dans la politique de la zone. On est face à une situation où la démocratie cohabite avec la charia.

Les partis islamistes ont un poids, notamment en Égypte, mais on voit apparaître des évolutions intéressantes.

En effet, la situation minoritaire des libéraux n'est pas figée et éternelle. La situation en Égypte montre des évolutions où les frères musulmans ont perdu presque la moitié de leurs voix entre les législatives et les présidentielles.

En Tunisie, la force révolutionnaire est implacable, et à la suite de la chute du régime de Ben Ali, la population ne supporterait pas un retour à l'obscurantisme religieux. Ce sont des processus en marche qui ont besoin de temps pour se déployer.

L'application de la charia s'étend vite, comme au Nigéria ou au nord Mali, où l'on a à faire à de vrais problèmes de gestion politique de la société.

La dominante du religieux est une réaction au panarabisme ou au marxisme, mais les perspectives sont aujourd'hui plus ouvertes qu'auparavant.

Intervenants

Mathieu Guidere, professeur des universités, agrégé d'arabe, spécialiste d'histoire immédiate du monde arabe et musulman

Les trois pays du Maghreb ont connu des élections en même temps avec une diversité de résultats très nette.

En Tunisie, le changement a été très important ; au Maroc, on assiste à un changement limité ; alors qu'en Algérie, il n'y a presque pas eu de changements.

En Tunisie et au Maroc, c'est un parti musulman qui est au pouvoir, alors qu'en Algérie, ce sont quasiment les mêmes résultats qu'en 2007, avec une domination forte du FLN. Dans ce pays, les islamistes ont recueilli seulement 46 sièges sur 300.

Cependant, on voit une tendance générale se dessiner de l'Égypte jusqu'au Mali, avec une forte poussée de l'islamisme politique, une doctrine qui emploie l'islam dans le cadre politique. Cette lame de fond constitue un cycle politique qui sera long, et il faudra entre dix et trente ans avant de voir une alternance.

Le paysage politique se structure autour de cette lame de fond islamique ; les partis démocrates et libéraux ne peuvent plus se réclamer de l'athéisme.

On retrouve ainsi trois grandes forces dans ce champ politique nouveau : une force construite sur la tendance « frères musulmans », les djihadistes et salafistes (islamisation par le haut), et les libéraux progressistes (régimes républicains et démocrates dits « de gauche »).

Dans ce changement majeur sur la scène politique dans le Maghreb, les partis islamistes ont su s'imposer car ils ont appris plusieurs choses de l'histoire.

D'une part qu'ils ne pouvaient prendre le pouvoir par la force, l'expérience algérienne ayant été traumatisante.

D'autre part, les partis d'islam modéré ont compris que les peuples musulmans refuseraient qu'on impose un régime par la force, et qu'ils auraient besoin du soutien du peuple pour accéder au pouvoir.

C'est pourquoi depuis 1928, « les frères musulmans » ont développé une stratégie d'islamisation « par le bas », véritable approche sociale autour de l'éducation, de la santé, etc.

Contre cette stratégie se développe la stratégie d'islamisation « par le haut », portée par les djihadistes et les salafistes, construite sur une prise de pouvoir par la force, et l'imposition d'un nouveau régime à la société.

Ce qui se joue dans cette différence de modèle, c'est la question de « la charia » ou du droit.

Pour les frères musulmans, le droit doit accompagner l'islamisation de la société, alors que pour les salafistes, le droit va changer la société.

Ce sont deux conceptions opposées dans leur nature, leurs stratégies, et sur le rôle du droit. Cependant, ce sont des stratégies d'islamisation dans les deux cas.

L'approche des partis modérés est partie prenante de deux concepts : la liberté et la justice.

Il y a d'un côté l'idée de développement et l'action des collectivités territoriales va être très importante pour ce processus de développement. Et de l'autre, la justice et la démocratie, ou la république en général.

Le concept de démocratie était plutôt lié au concept de liberté, mais avec l'arrivée du libéralisme, le concept de liberté a été accaparé par le libéralisme, et la démocratie est aujourd'hui déconnectée de cette défense de la liberté.

Les démocrates se basent maintenant plus sur la notion de justice et d'égalité pour définir la démocratie, y compris en Occident. Ce glissement est lié aux excès du système ultralibéral.

Et les démocrates islamistes s'appuient sur ce double terme.

L'application de la charia est sélective, et les gouvernements dans le Maghreb l'envisagent d'abord dans le domaine économique, avec un premier pan sur la finance islamique et le refus de l'économie virtuelle et immatérielle. C'est le cas en Lybie, où les deux premières annonces ont concerné la libération de la polygamie et l'instauration de la finance islamique.

Aujourd'hui, les banques islamiques s'installent un peu partout dans le Maghreb en réaction à la crise économique en Occident et aux excès du système libéral, à travers deux points d'ancrage : l'absence des taux d'intérêt et l'absence de spéculation.

Cette pratique de la charia correspond à « un islam libéral » qui n'est pas présenté comme un carcan, mais comme un moyen de proposer des droits nouveaux.

Enfin, concernant le droit pénal, les sanctions et les peines posent un problème idéologique sur l'application de la charia, entraînant de vraies frictions entre les groupes islamiques.

D'un côté, les frères musulmans disent que la charia doit être établie de manière progressive (interprétation métaphorique), alors que les salafistes voudraient une application systématique (interprétation directe).

La charia n'est pas un code civil, c'est un droit jurisprudentiel qui a été construit par les juges au cours de treize siècles (du VII^e à la fin du XIX^e siècle).

Enfin, il y a tous les partis que l'on va appeler « de gauche ». Dans chaque pays du Maghreb, ces forces, même toutes confondues, ne représentent que 30 % de l'électorat.

Cette situation de domination des parties de l'islam modéré risque de durer longtemps, dans la mesure où les partis dits « de gauche » sont minoritaires, et très souvent considérés comme liés à l'ancien régime. En effet, leurs programmations politiques ne sont pas si différentes de celles de l'ancien régime, notamment sur la laïcité, les droits des femmes, l'ouverture vers l'extérieur. Dans l'imaginaire populaire, ces lignes politiques sont les mêmes que lors de la période d'instrumentalisation du régime de Ben Ali.

Il y a donc une différence essentielle entre Europe et Maghreb. En Europe, la laïcité, la démocratie, et la liberté sont arrivées avec la République, alors que dans le Maghreb, ces notions ont été instrumentalisées par les régimes dictatoriaux. Ce sont des concepts qui sont donc paradoxalement considérés du côté des islamistes aujourd'hui.

Pierre Puchot, journaliste à *Mediapart*

Il n'est plus possible d'analyser les trois pays du Maghreb sous l'angle islamiste.

Par ailleurs, l'absence totale d'opposition est assez étonnante, même en Tunisie. Cette situation a été favorisée par la décision de confier par la loi électorale la transition aux partis politiques (scrutin proportionnel), favorisant les partis au détriment des indépendants.

Ensuite, ceux qui ont porté cette révolution ont été exclus de l'appareil d'État dès le 14 janvier, et n'ont plus disposé d'un rôle conséquent pour influencer sur la période de transition.

Le peu de participation a abouti à une situation « stérilisante ». Tous les partis se sont positionnés sur le débat identitaire, notamment les partis « démocrates », qui se sont décrits en opposition aux islamistes en affichant comme argument de campagne leur laïcité.

Aujourd'hui, la créativité politique n'émane que de la société civile, et les jeunes sont marginalisés des appareils d'État, mis à part quelques « blogueurs stars » qu'on exhibe.

De ce fait, on se retrouve dans une opposition entre « ancien régime » et « islamisme », dans une situation figée. En Tunisie par exemple, l'opposition dont on parle n'est pas portée par les forces vives qui ont porté la révolution, c'est en réalité une déclinaison de l'ancien régime.

En Algérie, peu de choses ont changé. Il y a une véritable mise en scène d'une évolution politique pour la presse et les médias étrangers, mais le gouvernement garde la mainmise sur le pouvoir.

Au Maroc, sur les dix années de règne de Mohamed VI, il y a eu une ouverture culturelle sensible, une relative clémence, et une petite liberté politique.

Ces dernières années, le pays a fait face à une forte reprise en main du pouvoir de la part du roi pour verrouiller la scène politique. En attestent nombre d'arrestations qui atteignent aujourd'hui un niveau presque jamais vu depuis quinze ans.

Cependant, on voit apparaître de nouveaux mouvements qui sont portés par des jeunes et repris par des islamistes. Ces mouvements ont permis d'imposer la libération de la parole et remettent en cause le rôle du roi qui a décuplé sa fortune ces dernières années.

Trois idées clefs

- Il y a une trop forte tendance à considérer le Maghreb comme une entité unie, alors que les processus électoraux et politiques montrent que ce n'est plus le cas.
- Aujourd'hui, les partis « démocrates et républicains » sont en retard, ce qui est dû à une situation conjoncturelle, notamment en Tunisie, dans la mesure où la référence à Ben Ali est encore très fraîche.
- Le terme de « printemps arabe » est réducteur, il s'agit en réalité d'une révolution qui se construira sur le long terme.

TABLE RONDE : Relancer la coopération décentralisée avec la Côte-d'Ivoire

Président de séance

Charles Josselin, ancien ministre de la Coopération

La coopération décentralisée en Côte-d'Ivoire est en panne depuis une dizaine d'années alors qu'il y avait une vraie organisation et de fortes dynamiques.

De 1997 à 2002, la situation était particulièrement tendue, et il est important aujourd'hui de savoir quelle est la place des élus locaux en Côte-d'Ivoire, afin de mieux comprendre dans quels contextes locaux pourraient se construire les coopérations de ville à ville dans le pays.

En 2008 par exemple, Cités Unies France avait encouragé des rencontres d'élus ivoiriens avec des élus français, ainsi que des rencontres dans la sous-région, entre élus ivoiriens et burkinabés à un moment où les relations ivoiriennes avec ses voisins étaient dans une situation de tension. La participation au programme européen aux côtés de l'AIMF et des organisations faîtières des collectivités ivoiriennes et burkinabés conforte cette démarche.

De même, l'engagement du ministère français des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement auprès de l'État ivoirien, dans le cadre du contrat de désendettement et de développement, est un encouragement à la reprise de relations bilatérales.

Il est évident que dans la période actuelle, les rencontres entre les collectivités locales françaises et ivoiriennes peuvent contribuer à recréer une dynamique de coopération dans ce pays.

Cette rencontre, précédée d'une mission de Cités Unies France en Côte-d'Ivoire en juin 2012, est une étape pour explorer de nouveaux repères, utiles aux partenariats maintenus, suspendus ou potentiels.

Intervenants

Vincent N'Cho Kouaoh, représentant *Robert Beugré Mambé*, gouverneur du district d'Abidjan

Aujourd'hui, la relance de la coopération avec les partenaires français est un enjeu majeur. Une seule image doit irriguer les responsables du district d'Abidjan, « le mieux-être » des populations. Il est important que tout ce que le pays a subi serve d'exemple à tous les autres pays africains.

Actuellement, cette relance est une nécessité pour la Côte-d'Ivoire. Avec la crise, le district d'Abidjan a reçu toutes les populations déplacées, et la ville compte aujourd'hui près de 6 millions d'habitants, entraînant un dépassement des capacités de toutes les structures de base.

Le grand centre hospitalier, qui voit ses services fermer (pédiatrie, gynécologie, radiologie), est une bonne illustration des dysfonctionnements actuels.

Au niveau de l'éducation, le pays compte, parmi trois générations de bacheliers, des milliers d'étudiants qui n'ont pas pu avoir accès à l'université.

La Côte-d'Ivoire a besoin d'un appui extérieur, notamment de la part des collectivités territoriales, afin que ces milliers de jeunes en situation difficile ne constituent pas une poudrière. Ce sont des jeunes éduqués qui n'ont pas la possibilité d'étudier, et disposent d'une seule ouverture sur le monde à travers la navigation sur Internet.

Enfin, malgré cette situation de crise, la Côte-d'Ivoire continue de recevoir des populations, Abidjan restant une ville incontournable de l'Afrique de l'Ouest.

François Albert Amichia, président, Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire

La relance de la coopération décentralisée en Côte-d'Ivoire est compliquée ; il y a des pays qui attirent les collectivités françaises, comme le Mali, le Burkina Faso ou le Sénégal, alors que la Côte-d'Ivoire ne mobilise pas autant.

En 2009, l'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire a organisé « Collectivea », grande rencontre Europe-Afrique de la coopération décentralisée, mais les collectivités françaises et belges ont eu du mal à se mobiliser.

La Côte-d'Ivoire compte 197 communes, deux districts indépendants (Yamoussoukro et Abidjan), 22 millions d'habitants dont 60 % ont moins de 30 ans (population jeune et formée).

La politique de décentralisation s'est mise en place à partir des années quatre-vingt.

Aujourd'hui, le pays entre dans une seconde étape de décentralisation : le pays se dirige vers une décentralisation se limitant à deux niveaux de collectivités : les communes (300 à 400) et les régions. Les départements deviendront un échelon déconcentré de l'État.

Par ailleurs, la Côte-d'Ivoire est un pays agricole (cacao, café, etc.) dans une situation d'autosuffisance alimentaire. Le pays dispose également d'une agro-industrie forte, et de services et d'infrastructures pour l'énergie (gaz et pétrole). La Côte-d'Ivoire devait devenir un pays émergent mais la crise a ralenti ce processus.

Aujourd'hui, il y a plusieurs axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté, et la décentralisation est considérée comme une priorité. En Côte-d'Ivoire, seize domaines de compétences sont confiés aux collectivités (correspondant aux OMD), signe d'un niveau de décentralisation avancé au regard des autres pays de la sous-région. Cependant, les moyens d'accompagnement n'ont pas suivi, créant des difficultés de fonctionnement des collectivités.

En matière de coopération décentralisée, des principes directeurs ont été réaffirmés : l'égalité de droit des partenaires ; la mise en commun de moyens ; la réciprocité et la logique de partage ; la subsidiarité et le respect des législations des États. La relance de la coopération pourrait aider la réconciliation et la reconstruction du pays.

Le pays s'intéresse aujourd'hui à la mise en œuvre de coopérations avec des collectivités de la sous-région.

Au lendemain de la crise de 2002, les jumelages des communes ivoiriennes avec les communes françaises se sont progressivement éteints et cette crise a entraîné la suspension des différentes collaborations, à l'origine d'impacts dans les domaines de la santé, de l'éducation ou encore de l'assainissement.

Bien que la France, au niveau central, soit un partenaire constant de la Côte-d'Ivoire, les coopérations décentralisées sont plus limitées, et les villes ivoiriennes lancent un appel aux élus français pour qu'un nouvel élan de coopération se mette en place.

Hector Tiacoh, en charge de la coopération décentralisée à l'ambassade de Côte-d'Ivoire

Avec la crise, les activités ont été ralenties. Malgré cette difficulté, il y a des structures qui continuent à travailler un peu partout en Côte-d'Ivoire, notamment à travers les ONG, ce qui montre que l'activité associative est restée très dynamique. À l'inverse, la coopération décentralisée s'est ralentie, mais des initiatives persistent.

L'enjeu aujourd'hui réside dans la remise en fonction des infrastructures publiques, et l'appui des autorités locales par les coopérations décentralisées peut jouer un rôle clef dans ce processus.

Les signaux sont bons pour une redynamisation des coopérations en Côte-d'Ivoire : les investisseurs sont présents, notamment à travers les partenariats publics-privés, les PME et PMI sont nombreuses, et les grandes entreprises reviennent dans le pays.

À côté de cette dynamique, le rôle des collectivités dans la reconstruction de la Côte-d'Ivoire est primordial, et le gouvernement peut appuyer la mise en œuvre de coopérations avec les collectivités ivoiriennes.

À la suite de la sortie de crise, le gouvernement a cherché à fluidifier le travail de part et d'autre (État et échelons locaux), notamment par la création d'un service « coopération décentralisée » à l'ambassade de Côte-d'Ivoire.

Corinne de Peretti, coordination géographique, Agence française de développement (AFD)

L'AFD a relancé la coopération bilatérale en Côte-d'Ivoire alors que cette dernière s'était beaucoup ralentie depuis 2002.

La France a été présente en avril 2011 en Côte-d'Ivoire, dès la sortie de crise, notamment à travers des prêts budgétaires de 350 millions d'euros.

Tous les instruments traditionnels de la coopération française se déploient peu à peu dans le pays, et l'AFD, avec à ses côtés sa filiale Proparco, est présente à travers des prêts et des garanties.

L'Agence a développé un nouvel instrument spécifique : « le contrat de désendettement et de développement » (C2D). C'est un outil de traitement de la dette mis à disposition des pays en plus du dispositif « Pays pauvres très endettés » (PPTE).

L'objectif est de réduire la dette en deçà d'un certain seuil, afin que le pays dégage des marges de manœuvre pour sa stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté.

Le 26 juin 2012, la Côte-d'Ivoire a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

Elle est parvenue à une réduction de 24 % de sa dette, à quoi il faut ajouter des allègements du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et du Fonds d'aide au développement de la Banque africaine de développement (BAD).

Suite à cet achèvement, le Club de Paris a annoncé un nouveau programme d'allègement de dette en direction de la Côte-d'Ivoire à travers le C2D. Sachant que plusieurs pays en Afrique bénéficient de ce dispositif.

Cependant, c'est en Côte-d'Ivoire qu'il sera le plus exceptionnel avec 2,6 milliards d'euros sur une quinzaine d'années. L'objectif central est de donner les moyens de financer des secteurs prioritaires pour la lutte contre la pauvreté.

Le premier contrat doit être signé à l'automne 2012, et l'AFD sera l'opérateur et le responsable de la mise en œuvre et du suivi du C2D. Ce premier contrat est d'environ 630 millions d'euros sur une période de trois ans (2012-2015).

Il comprend six secteurs prioritaires : l'éducation, l'insertion professionnelle et l'emploi ; la santé ; l'agriculture et le développement rural ; le développement urbain et l'eau ; les infrastructures de transport ; et la justice.

Ces projets seront mis en œuvre pendant toute la durée du premier C2D.

L'AFD est disponible pour continuer à informer les collectivités dans le cadre d'un groupe-pays Côte-d'Ivoire s'il était créé, afin de trouver des complémentarités, notamment en s'appuyant sur l'expertise des collectivités.

Elsa Jacquemin, relations internationales de la ville de Paris

La ville de Paris cherche depuis longtemps à entreprendre une coopération avec le district d'Abidjan. L'initiative est en train d'aboutir dans le cadre d'un projet européen.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'appel à projets de l'Union européenne « Acteurs non étatiques et autorités locales », la ville de Paris engage un partenariat avec les villes d'Abidjan et de Cotonou, notamment autour des questions d'assainissement, de renforcement des capacités et de développement des savoir-faire municipaux dans les zones insalubres.

Le projet avait été déposé avant les événements en Côte-d'Ivoire : il a finalement commencé le 1^{er} novembre 2011 et se déroulera sur une période de trois ans.

Il associe l'UE, l'ONG Agrisud International, et l'École polytechnique de Turin. Il vise l'aménagement de quatre zones pilotes (deux à Abidjan et deux à Cotonou). L'objectif central étant de renforcer les liens sud-sud, et de permettre aux deux villes de bénéficier de l'expertise de Paris en matière d'eau et d'assainissement.

La ville de Paris est ainsi fortement engagée dans ce processus de relance de la coopération en Côte-d'Ivoire à travers le lancement de ce partenariat avec la ville d'Abidjan.

Trois idées clefs

- La coopération décentralisée entre collectivités ivoiriennes et françaises a été principalement initiée par des personnes, des élus etc. Contrairement à d'autres pays voisins, sa structuration au niveau local grâce à l'implication d'un tissu associatif, ou encore au niveau national, est restée faible.
- L'aide bilatérale est importante, mais il est également intéressant de s'appuyer sur des coopérations entre collectivités territoriales de plusieurs pays, y compris africains.
- L'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire, ainsi que l'ambassade de Côte-d'Ivoire en France, les ministères sectoriels concernés ou encore le ministère français des Affaires étrangères réaffirment leur soutien aux coopérations décentralisées.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

Les questions urbaines dans l'action internationale des collectivités locales

Introduction de séance

Hermano Sanchez, représentant de *Bertrand Delanoë*, vice-président de la commission culture et relations internationales de la ville de Paris

Les partenaires financiers sont essentiels pour apporter des cofinancements aux initiatives portées par les collectivités territoriales. Le travail de Platforma dont Pierre Schapira est le porte-parole vise à soutenir le rôle des collectivités territoriales européennes dans le développement.

Cités Unies France est très active également pour fédérer les actions extérieures des collectivités françaises, en attestent, depuis 2011, les multiples rencontres qui se sont tenues : les Assises en Israël et en Palestine, et d'autres événements se profilent au Japon, au Liban, ou encore en Russie et en Arménie.

Par ailleurs, la crise au Sahel et les instabilités politiques ont marqué l'année 2012, et certains projets ont pâti de cette situation, c'est le cas des coopérations de Paris avec Ouagadougou et Bamako. Face à ce type de situation, il faut trouver des ajustements techniques et opérationnels, et mettre en œuvre des solutions innovantes.

Dov Zerah, directeur général de l'Agence française de développement (AFD)

L'intervention de l'AFD s'est élargie au Bangladesh, au Kazakhstan, en Ouzbékistan, en Arménie, en Géorgie, en Azerbaïdjan, en Lybie et en Birmanie. En 2011, l'activité a atteint 7 milliards d'euros, représentant 31 % de l'aide publique française et deux tiers de l'aide bilatérale.

L'Agence a renforcé la priorité africaine, le continent ayant obtenu 48 % des financements et 77 % des subventions et bonifications d'intérêts proposées par l'État.

Face à la situation dans le monde arabe, l'AFD a mis l'accent sur l'emploi, l'insertion professionnelle, la cohésion sociale et la réduction des inégalités territoriales.

Par ailleurs, l'Agence est de plus en plus confrontée à des problèmes de gouvernance et de capacités en maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi elle accompagne les coopérations décentralisées pour renforcer la décentralisation qui est essentielle dans les pays partenaires.

Il faut être conscient de l'ampleur du phénomène urbain à venir, où l'on prévoit un doublement de la population des villes du Sud d'ici à 2025.

Par ailleurs, l'urbanisation en Afrique subsaharienne n'a pas suivi le processus d'urbanisation qui a eu lieu dans l'Occident, les populations rurales arrivent et constituent un prolétariat au chômage, et donc la ville devient source de révolution.

Aujourd'hui, il y a une reconnaissance du modèle de développement urbain français (transports, eau/assainissement, planification), et les collectivités ont un rôle à jouer pour promouvoir cette expertise française.

Dans un même temps, la France ne dispose que de 400 à 600 coopérations techniques face à 17 000 pour les Allemands, et 12 000 pour les Britanniques. C'est pourquoi les collectivités ont un rôle fort à jouer avec leurs services techniques pour pallier ce déséquilibre.

Animateur

Yves Dauge, ancien sénateur, adjoint au maire de Chinon, trésorier de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire (ANVPAH)

« Pour une coopération réussie, il faut partager de l'intelligence et construire un projet. »

Aujourd'hui, la coopération doit se faire entre territoires, impliquant nécessairement les populations. Les collectivités, sous l'égide du MAE, proposent une offre « française » en matière de développement urbain, dans le but de construire un projet global dans un processus long qui amène à travailler à plusieurs échelles (du quartier à l'agglomération). C'est pourquoi l'expertise des villes sur la gouvernance est irremplaçable.

Ensuite, il faut s'appuyer sur l'expertise locale et coconstruire les projets de territoire dans une vision cohérente du développement urbain. La France doit ensuite aller vers l'opérationnel et ne pas s'arrêter à des missions de planification afin de parvenir à l'éradication de la pauvreté dans les villes nouvelles.

Les concepts de maîtrise d'ouvrage publique, d'économie mixte, ou de partenariats publics-privés sont des outils à utiliser dans le cadre des coopérations pour avoir une approche cohérente et lisible.

Intervenants

Hélène Mandroux, maire de Montpellier, 1^{re} vice-présidente de la communauté d'agglomération de Montpellier

La ville de Montpellier compte aujourd'hui dix jumelages. Les premiers se sont créés après la guerre 1939-1945, avec les États-Unis, l'Allemagne, puis Barcelone. Ensuite est apparu le premier jumelage franco-chinois avec Chengdu, qui a beaucoup évolué (la coopération est passée de l'enseignement à un véritable projet urbain). Puis avec Tibériade, Fès, Bethléem. On retrouve une tendance globale autour des problématiques urbaines dans sept jumelages sur dix.

Aujourd'hui, la ville de Montpellier participe à la construction d'un réseau « Médiversité » qui a pour objectif la préservation de la faune et la flore dans la région. Le jumelage ne correspond plus à un paternalisme européen, il permet la mise en capacité des citoyens.

Enfin, les différences de tailles entre collectivités ne sont pas un obstacle insurmontable, l'essentiel est d'avoir une conception partagée de la vie urbaine et de l'urbanisation galopante.

Khalifa Ababacar Sall, maire de Dakar

Aujourd'hui, les villes du Sud ont besoin d'un accompagnement dans une gouvernance locale, qui doit être participative, transparente, inclusive, et qui promeut la citoyenneté. La coopération doit accompagner la constitution d'une culture citoyenne et d'une culture urbaine. La coopération paternaliste est révolue, les villes du Sud souhaitent que les partenaires viennent pour apporter un appui et accompagner les dynamiques, qu'ils viennent investir à travers les partenariats publics/privés.

Les domaines prioritaires sont le traitement des déchets, l'assainissement, l'accès à l'eau, construits dans des partenariats d'égal à égal.

Les partenariats sont nécessaires, mais ils doivent se faire dans le respect mutuel l'un de l'autre, et dans un échange gagnant-gagnant.

Jean Rottner, maire de Mulhouse, vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération

Les collectivités françaises sont redevables de leurs investissements envers les citoyens et les partenaires financiers. Et les interventions doivent se faire dans une réflexion locale, voire régionale, mais aussi dans une approche partenariale.

Les domaines priorités par la ville de Mulhouse sont le développement économique, la santé, l'assainissement, et les finances publiques.

Les partenaires privés sont impliqués dans une approche participative, leur permettant ensuite de tisser des liens économiques avec le territoire partenaire.

La coopération décentralisée est moteur au sein même de la collectivité. Les jeunes, les ONG, le conseil municipal des anciens sont tous impliqués fortement, c'est une coopération qui est le « moteur » d'une sensibilisation de nos citoyens sur les enjeux au sud.

La coopération avec des mégalofoles du Sud apporte beaucoup d'enseignements. Ce sont des villes qui se sont construites rapidement et intelligemment, et les villes françaises apprennent et profitent de ce fait urbain mondial.

Claude Raynal, vice-président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), président de l'Agence d'urbanisme du territoire Toulouse Aire Urbaine, président délégué de la communauté urbaine du Grand Toulouse, maire de Tournefeuille

Toulouse est en coopération en Chine dans le domaine universitaire et culturel, puis, plus récemment sur les questions de planification stratégique. Cette coopération s'est appuyée sur l'Agence d'urbanisme de Toulouse, notamment sur les questions liées à la mobilité.

Dans le cadre de la coopération à Hanoi, l'objectif était de développer la circulation automobile sans détruire la vie du centre d'Hanoi, en intégrant ainsi tous les enjeux du développement durable.

Le réseau des agences d'urbanisme réunit les États, les partenaires publics et privés, les collectivités, et c'est un outil fondamental de la création des communautés d'agglomérations.

La mise en place des schémas de cohérence territoriale a ensuite permis de travailler à grande échelle et sur le long terme.

Les agences d'urbanismes sont capables de travailler en appui des maîtrises d'ouvrage locales pour construire les villes de demain, c'est pourquoi les villes doivent aller vers des actions de coopération avec les agences de leurs territoires.

Michel Delebarre, ancien ministre d'État, sénateur-maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque, président de Cités Unies France

La coopération décentralisée est le fruit d'une histoire de coproduction entre l'État et les collectivités territoriales, et les villes engagées sont passées du militantisme aux projections d'avenir. Ce mouvement a besoin d'être en phase avec une volonté gouvernementale forte.

Par rapport au défi de l'urbanisation, la coopération veut dire quelque chose, et elle se déploie avec une amplitude plus forte que ce que l'on a connu auparavant. Le MAE a toujours accompagné les collectivités territoriales, et c'est un atout important.

La présence des maires du Mali et du Sénégal sont le symbole d'une démarche de solidarité. Par ailleurs, la coopération décentralisée est une démarche de conviction, de partage et d'audace et l'engagement des maires et des élus locaux et régionaux français en est le symbole. La France a un potentiel incroyable, et des moyens d'action multiples. Les collectivités sont les héritières de l'altruisme du rapport nord-sud, et sont dépositaires d'une manière d'agir.

Pascal Canfin, ministre délégué chargé du Développement, ministère des Affaires étrangères

Le développement urbain est quelque chose de naturel pour les collectivités, à travers leurs compétences autour des services essentiels. Ces services font souvent défaut dans les villes du Sud, représentant un véritable défi par rapport à l'urbanisation et la « bidonvillisation ».

L'ensemble de la diplomatie française est actif tous les jours pour essayer de trouver une solution à la crise politique qui secoue le Mali, et le gouvernement est également actif pour éviter une crise humanitaire. Le ministère du Développement développe une stratégie d'intervention dans le Sahel, et les collectivités territoriales seront associées aux échanges.

Il y a trois grandes priorités pour le ministère du Développement.

- Le soutien : face au manque de consensus dans la sphère internationale, les actions des collectivités et des ONG sont les seules qui peuvent être mises en œuvre.
- La transparence et l'efficacité : notamment autour des flux financiers, afin de mieux articuler les fonds bilatéraux, européens et multilatéraux.
- Le dialogue multi-acteurs : entre ONG, entreprises, États et collectivités, mais aussi avec les sociétés civiles du Sud et les bénéficiaires, afin de mieux évaluer l'impact des actions.

Enfin, le gouvernement doublera la part de l'aide qui passe par les ONG à partir de 2013.

Trois idées clefs

- L'engagement des collectivités à l'international est une spécificité française, et il est absolument irremplaçable dans les processus de planification et de gestion urbaine.
- Dans les coopérations, on est passé de la question urbaine au projet global de société. L'objectif est donc de savoir comment intégrer la ville dans cette vision globale.
- Le développement durable n'est pas un luxe pour les pays riches, c'est également un enjeu pour les mégapoles du Sud.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Associations-collectivités territoriales, du dialogue au partenariat

Président de séance

Madjoulaine Sbaï, conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais

Les associations et les collectivités sont aujourd'hui reconnues comme des acteurs de la coopération internationale, rassemblant des milliers de bénévoles et des centaines de projets qui sont un élément structurant de l'action à l'international.

Il y a une complémentarité opérationnelle entre associations et collectivités, mais aussi des valeurs communes, et des actions qui partent de l'analyse des besoins.

Ces partenariats sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des programmes de coopération décentralisée, mais aussi pour développer la vie associative dans les territoires.

Les collectivités sont les garantes de l'animation de politiques publiques en relation avec les besoins des populations locales et l'autonomie de ces populations passe par ces actions.

Modératrice

Astrid Frey, chargée de mission, Cités Unies France

Intervenants

Régis Koetschet, directeur de la Mission pour les relations avec la société civile de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères

Les programmes concertés pluri-acteurs (PCPA) sont le point de départ de l'action du MAE. Ils ont commencé dans les années deux mille pour la construction de l'action dans un jeu à quatre : sociétés civiles au nord et au sud, et pouvoirs publics du Nord et du Sud.

Les PCPA portent une triple conviction : donner un rôle aux sociétés civiles ; mettre la concertation au service d'une démarche partagée ; s'appuyer sur une crédibilité et des capacités.

Par ailleurs, cet exercice politique et cérébral a besoin d'un ancrage à l'échelon local, dans les territoires, notamment par la mise en valeur des acteurs locaux. Aujourd'hui, ces réflexions se diffusent au niveau de l'Europe.

Enfin, ces exercices ont un coût et représentent un effort important de la part de l'AFD et du MAE pour soutenir ce dispositif.

Valérie Huguenin, chargée de mission à la division du partenariat avec les ONG, AFD

L'AFD finance les PCPA, et face aux réalités territoriales différentes dans chaque pays, et à la diversité des acteurs, il y a eu une vraie volonté de mettre en œuvre un instrument souple afin de coller au terrain.

L'AFD a financé cinq PCPA qui ont tous fait l'objet d'évaluations, ils ont évolué et se sont ouverts aux collectivités.

Aujourd'hui, l'AFD a fait un bilan de cet instrument, et a démarré il y a plus de six mois une méta-évaluation de ce dispositif, avec l'appui de CUF. Cette étude sera restituée en fin d'année 2012.

Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans ces dispositifs, et l'approche par les territoires doit être développée dans les années à venir.

Agnès Bélaïd, responsable programme jeunesse et société civile, CFSI

Le programme jeunesse et société civile a été développé à Constantine, territoire pilote, en coopération avec la ville de Grenoble. Il est construit sur une démarche multi-acteurs autour des questions d'écocitoyenneté, de la valorisation de la parole citoyenne des jeunes, et de la vulnérabilité de ces publics.

Le fait d'avoir une approche territoriale concertée avec les services déconcentrés, les collectivités et les associations a permis d'accompagner les projets des associations qui se sont développées sur ces territoires-là.

Des rencontres sur les politiques municipales jeunesse en 2009 ont été mises en place pour favoriser un dialogue entre citoyens.

Certains prérequis sont incontournables pour la mise en œuvre de coopérations pluri-acteurs : une volonté des élus, des techniciens ; et un temps long de concertation.

Gérard Perreau-Bezouille, premier adjoint au maire en charge des relations et coopérations avec le monde, Nanterre

Aujourd'hui, les citoyens sont dans des « villes mondes ». Il y a des échos très rapides, des bouleversements internationaux qui agissent localement, et les répercussions sont fortes auprès des populations.

La ville de Nanterre est entrée dans le PCPA, mais aussi dans d'autres dispositifs d'échanges comme le Fonds d'intervention en Palestine, et les groupes-pays de CUF. Ces espaces sont des outils d'ingénierie, d'évaluation, de capitalisation et de confrontation des expériences. Dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale, la ville essaye d'aider les acteurs à mettre en commun leurs engagements, comme dans l'AGORA (maison des initiatives citoyennes).

Philippe Jahshan, délégué aux actions de coopération internationale, Solidarité Laïque

Les programmes concertés étaient à l'origine portés par les ONG et le MAE, mais ils se sont progressivement ouverts aux collectivités, aux syndicats, aux coopératives, etc. Cette idée de la démultiplication des acteurs était inscrite dans la genèse de l'instrument.

Dans le cadre des deux programmes, celui du Maroc et celui en Roumanie, Bulgarie et Moldavie, la démarche est passée d'une logique expérimentale (projets) à une logique plus politique.

Les programmes concertés ont souvent permis de modifier l'approche des collectivités dans leurs territoires au nord, notamment sur les méthodologies de concertation.

Au Maroc, la mise en place de conseils de jeunes dans plusieurs municipalités a ensuite incité certains jeunes à s'investir dans la vie politique locale. Cette porosité est très intéressante.

Il y a une limite aux PCPA, il s'agit de leur dépendance financière à l'AFD. Il faut réfléchir à un élargissement des modes de financement, pour convaincre d'autres partenaires de rejoindre le dispositif pour qu'il soit pluri-acteur de la source jusqu'au résultat.

Jérôme Martin, association LafiBala, Montpellier

La campagne AlimenTERRE portée à Montpellier par l'association Lafi Bala et coordonnée par le CFSI a pour but de défendre un droit à l'alimentation saine et suffisante et de promouvoir un modèle d'agriculture familiale et durable.

C'est un dispositif d'éducation au développement qui existe depuis douze ans regroupant 600 membres partout en France. Il se construit autour de projections dans les cinémas, et d'activités pédagogiques en milieux scolaires.

Lafi Bala travaille avec des associations et les services de la mairie de Montpellier et met en place des ateliers pédagogiques, propose des repas « AlimenTERRE » aux cantines scolaires (produits issus d'une agriculture saine, locale, et du commerce équitable).

Tony Ben Lahoucine, président de Centraider

Il existe huit réseaux régionaux pluri-acteurs aujourd'hui, composés de représentants des ONG, des collectivités, des puissances publiques, des laboratoires de recherches, des hôpitaux, des lycées, etc.

Centraider est un lieu de mutualisation des pratiques, qui permet d'établir une feuille de route et d'identifier qui sont les acteurs sur le territoire.

Les réseaux régionaux sont des carrefours de rencontres à travers l'animation sur les territoires, ils sont construits sur un principe de gouvernance tournante. Centraider développe aujourd'hui un projet d'appui à la création d'un réseau régional à Meknès au Maroc.

Les petites associations passent souvent inaperçues et les réseaux régionaux doivent mettre en valeur l'action des petites structures autant que celles des grandes ONG.

Bernard Salamand, président du Centre de recherche et d'information sur le développement (CRID)

Le CRID est un collectif de cinquante-trois associations membres. Il porte plusieurs initiatives pluri-acteurs, telles que « Action mondiale contre la pauvreté » créée en 2005 avec pour objectif de suivre la mise en œuvre des OMD par la France.

Le second collectif piloté par le CRID est « la Semaine de la solidarité internationale », dispositif autour des questions « d'éducation au développement », et dans lequel les collectivités sont très impliquées.

Il y a aussi le processus des forums sociaux mondiaux et la prochaine édition en mars en Tunisie pourrait permettre de recréer une dynamique internationale. C'est un outil transversal efficace de lutte contre les effets néfastes de la mondialisation.

Enfin, le secteur associatif permet de parler de sujets qui gênent sur les territoires alors que le côté institutionnel des collectivités leur impose d'être plus diplomates.

Jean-Louis Vielajus, président de Coordination Sud

Sur le dialogue et le partage, il y a des dispositifs pertinents comme le F3E ou les réseaux régionaux et il faut continuer appuyer ces initiatives. Aujourd'hui, il faut articuler les coopérations publiques avec les coopérations des sociétés civiles et renforcer les partenaires dans leurs actions et leurs capacités politiques.

Les associations doivent proposer des réponses politiques et publiques sur de grands enjeux de solidarité. Ensuite, elles doivent être les garantes d'une transparence des actions publiques internationales de la France.

Coordination Sud essaie de remplir ces trois missions : l'action, la veille, et la mutualisation.

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France

Tout d'abord, le rapport associations/collectivités est un rapport de force et ne va pas de soi. Il s'est construit sur le long terme pendant les dix dernières années.

Ensuite, la coopération décentralisée relève d'une responsabilité politique, elle est soumise à la critique permanente des administrés, et la demande de compte-rendu est beaucoup plus forte que pour les ONG.

On voit ainsi apparaître deux types d'enjeux qui sont liés : les actions de territoire à territoire demandent un effort de synergie entre acteurs ; et cette synergie doit se retrouver également au niveau international où les grandes ONG et les élus doivent parler d'une même voix.

Enfin, toutes les structures de concertation nationale ont été supprimées les unes après les autres, c'est pourquoi Cités Unies France propose la reconstitution d'une structure de concertation entre associations, collectivités, entreprises, médias et syndicats pour se positionner et préparer les sommets internationaux.

Trois idées clefs

- Il existe des difficultés entre les collectivités et les associations, d'où la nécessité d'un apprentissage mutuel et d'une réflexion partagée.
- Les collectivités doivent être vues comme des acteurs du développement et pas seulement comme des bailleurs.
- Au sein des collectivités territoriales, il faut de la transversalité et les associations peuvent aider les services techniques à se rapprocher.

CONFÉRENCE RÉGIONALE

Pôle Afrique : Construire par les territoires : la planification stratégique territoriale en Afrique

Présidence de séance

Rose-Marie Saint-Germès Akar, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, présidente du groupe-pays Bénin

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est en coopération avec la ville de Porto Novo au Bénin, notamment sur un projet de développement urbain.

D'une manière générale, la planification stratégique a pour point de départ la compréhension des territoires et de leurs populations, d'où le rôle clef des collectivités.

Ce rôle des collectivités pourra appuyer l'idée selon laquelle la construction de l'Afrique s'est faite à partir des États, mais le continent doit se reconstruire à partir de ses peuples.

Le 6^e sommet d'Africités « Construire l'Afrique par les territoires » sera centré autour des enjeux de la démocratie, de la planification, et du développement durable.

Intervenants

Annik Osmont, chef de file du groupe « Planification urbaine stratégique » au Partenariat français pour la ville et les territoires (PFVT), maître de conférence honoraire à l'Institut français d'urbanisme, université Paris VIII, membre du GEMDEV

La gouvernance urbaine est un sujet complexe, ce n'est pas un modèle universel, il faut comprendre le terrain et construire avec les populations locales.

Le PFVT est un organisme multi-acteurs, il réunit des acteurs de la coopération publique et a pour objectif d'accompagner l'action publique de la France dans l'aménagement urbain.

Pour un projet de planification urbaine réussi, il est indispensable d'avoir une maîtrise d'ouvrage urbaine, assurée par la collectivité du Sud. C'est elle qui sera responsable de l'élaboration des plans urbains.

L'autorité responsable, de préférence élue, doit s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire qui établit un diagnostic du territoire. Des universitaires doivent être mobilisés dès cette phase de diagnostic.

Enfin, les informations doivent être partagées, dans un processus de transparence. L'enjeu est d'établir une vision prospective de la ville à échéance de dix, quinze ou trente ans. Tous les acteurs qui font la ville doivent être mobilisés.

Il importe de chercher la cohérence territoriale d'un ensemble de programmes sur un échéancier établi. Les programmes doivent être construits autour d'une notion de partage, au niveau de la mobilisation, du suivi et du contrôle, c'est pourquoi tous les dispositifs doivent être institutionnalisés (établissement de contrats urbains).

François Tirot, directeur de la division des collectivités locales et du développement urbain (CLD), Agence française de développement (AFD)

Dans les doctrines de développement urbain que l'on met en œuvre avec les États étrangers, il est important de sortir des approches sectorielles, pour aller vers la mise en œuvre d'une stratégie dans une vision intégrée des territoires et des acteurs locaux.

Bien que les enjeux liés à la planification soient les mêmes au nord et au sud, les villes du Sud présentent des particularités : une croissance urbaine beaucoup plus rapide, une maîtrise d'ouvrage souvent faible (processus de décentralisation insuffisamment avancés), et un contexte institutionnel et culturel très différent.

Face à ce double constat, les solutions ne sont pas radicalement différentes, mais il est important de tenir compte du contexte dans la mesure où les outils du Nord ne sont pas tous transposables au sud. Il faut aller vers une planification urbaine adaptée.

Dans une stratégie de planification urbaine, la collectivité est l'acteur principal. Ensuite, tous les acteurs doivent être mobilisés pour la réalisation du diagnostic urbain, l'objectif est de travailler à la construction d'une vision prospective du territoire déclinée en politique publique, et de penser des outils de suivi et d'évaluation.

L'AFD intervient essentiellement sous forme de prêts. Elle a travaillé à la création d'une « matrice d'analyse urbaine », pour procéder à un diagnostic des politiques territoriales des villes. L'Agence privilégie des déclinaisons sectorielles, comme à Douala au Cameroun sur le plan de la mobilité ou à Lomé au Togo sur « l'adressage ».

Yasmina Darbelet, chargée de mission, conseil régional de Picardie

La région de Picardie a accompagné la constitution du « Groupement intercommunal des collines » au Bénin, de l'APIDA au Niger, et intervient également dans ce sens dans la région de Diana à Madagascar.

Dans le cadre de ces coopérations, le conseil régional appuie la mise en place d'intercommunalités, incite les communes à construire des projets de territoire. Cette vision se matérialise par l'accompagnement des processus de décentralisation.

Les coopérations de la Picardie visent plusieurs objectifs : créer un contexte favorable au développement économique et social, contribuer au développement concerté et participatif pour l'aménagement du territoire, et impliquer la population du diagnostic aux réalisations.

La Picardie est engagée auprès du Bénin depuis 1995. Alors qu'au début la région n'avait pas forcément de vision sur les résultats potentiels des démarches participatives mises en œuvre, on remarque qu'aujourd'hui les populations s'approprient les méthodologies participatives.

Les outils de planification et les méthodes participatives varient selon les territoires ; ainsi il peut s'agir de formation d'animateurs territoriaux ou de fonds de développement locaux. L'objectif est de réduire progressivement les soutiens financiers et d'aller vers un autofinancement des communes et des intercommunalités partenaires.

Patrice Berger, directeur adjoint à l'international de l'Agence d'urbanisme de Lyon

La planification stratégique se construit sur trois entrées : le développement économique (compétitivité), le développement durable, et l'approche participative.

La coopération décentralisée a beaucoup d'atouts en comparaison des projets de bailleurs internationaux qui fonctionnent par des appels d'offres (périodes courtes), dans lesquels le travail est réalisé par le secteur privé (experts internationaux), dans un processus ne formant pas d'urbanistes.

À l'inverse, au niveau décentralisé, le projet vise la création d'agences d'urbanisme, internalisées aux collectivités, pour l'aide à la décision et l'aide à la mise en œuvre. Les outils utilisés sont notamment la collecte et la gestion de données, les représentations cartographiques.

Il existe cependant certains obstacles dans la mise en œuvre : les changements politiques successifs (il faut un maire volontaire et très présent), la faiblesse des ressources humaines, la difficulté des organisations de travailler de manière concertée (décentralisation inachevée).

Enfin, les dispositifs participatifs français ne sont pas un modèle. D'autres pays ont plus d'expérience dans le domaine, notamment en Amérique latine. Par ailleurs, les approches participatives sont simples à l'échelle d'un quartier, mais il est plus difficile pour un habitant d'avoir une vision globale à l'échelle d'une région.

Frédérique Héry, chargée de mission coopération internationale et décentralisée, Fondation Veolia Environnement

La Fondation Veolia met en œuvre un projet de planification sectorielle de l'eau au Burkina Faso. La communalisation rurale très récente dans ce pays, et l'organisation du territoire sont particulières. Il y a plusieurs villages distendus formant souvent une seule commune, les ressources humaines sont limitées, et les territoires sont peu lotis.

Par ailleurs, le secteur de l'eau est très structuré, avec la mise en place d'un programme national, et une volonté forte de l'État sur la planification technique dans un cadre d'intervention unifié.

Les outils utilisés par la Fondation sont doubles : un SIG (inventaire semestriel par le ministère), et un plan communal de développement en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PCD-APEA).

Les enjeux résident autour de la professionnalisation, la relation commune/État, le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, la structuration des services d'eau potable, et l'équipement en eau et assainissement.

Sur les zones rurales, le groupe a fortement impliqué les populations pour la collecte et le dépouillement d'enquêtes lors de la phase de diagnostic territorial. Les populations ont ensuite été associées aux différentes phases de concertation.

Nicolas Rochas, responsable du pôle « Connaissance territoriale et analyse spatiale & de la coopération internationale » de l'Agence d'urbanisme et de développement de la communauté d'agglomération de Saint-Omer

Depuis 2009, l'Agence d'urbanisme et de développement accompagne un projet de planification à l'échelle des communes du département du Kouffo au Bénin.

L'Agence a mis en œuvre une réflexion sur la mobilisation des ressources locales pour financer les projets, afin de répondre au flou juridique et à l'insécurité foncière issus de la coexistence de trois régimes fonciers : le régime coutumier, le permis d'habiter, et l'immatriculation.

Cette situation entraînait différents problèmes : une remise en cause des droits des acquéreurs, une grosse spéculation foncière, et des problèmes d'accaparement des terres.

Le programme se construit autour de trois objectifs : la sécurisation foncière, l'augmentation des recettes fiscales, et la planification spatiale.

Pour qu'un projet de coopération soit réussi dans le domaine de la planification urbaine, il faut utiliser des outils simples, réaliser un travail de communication et de concertation, et s'assurer d'une véritable programmation des investissements.

Enfin, l'intermédiation sociale est importante pour parvenir à une véritable construction du projet de territoire de manière partagée.

Mesmin Djedji, directeur de l'ONG « Groupe d'action pour la solidarité et l'initiative de développement » (GRASID)

La communauté d'agglomération de Saint-Omer mène un projet de coopération décentralisée avec la ville de Lalo au Bénin autour de l'adduction d'eau.

Dans un projet de coopération, les processus d'information des populations locales sont indispensables pour qu'elles puissent s'approprier le projet.

Avec la mise en place de séances villageoises de concertation, les opérateurs privés peuvent ensuite s'appuyer sur la participation des populations. Les différents acteurs peuvent ainsi travailler ensemble, dans un processus d'intermédiation sociale.

La démarche participative permet une pérennisation des acquis, une responsabilisation des acteurs, et un meilleur suivi post-réalisation (réhabilitation et maintenance des ouvrages).

Enfin, il est important d'intégrer la dimension sociale dans les projets de coopération décentralisée, à travers la mise en place d'animateurs de territoire qui ont pour rôle de discuter avec les communautés et de les impliquer dans la réalisation des projets.

Conclusions par Jean-Pierre Elong M'Bassi, secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique (CGLUA)

- M. Elong M-Bassi est heureux du **retour des territoires** qui avaient disparu au profit d'une approche sectorielle dictée par les mécanismes d'aide.
- L'approche par les territoires ne doit **pas se traduire par une parole trop technique**, mais bien placer l' élu local au centre, ne pas le dessaisir de son rôle.

- Cette approche doit également **réconcilier les temps sur les territoires** : le temps des financiers (le projet), le temps des élus (le mandat), le temps des décisions (la planification) et le temps écologique.
- Reconstruire l'Afrique par ses territoires, c'est renégocier l'Afrique à partir de ses peuples et de ses territoires **à la base**.

Trois idées clefs

- Les villes du Nord et du Sud partagent les mêmes défis : conditions de vie des populations, compétitivité économique, et préservation de l'environnement.
- Le savoir-faire français est utile pour aider les villes du Sud à entrer dans ces processus de planification territoriale.
- La planification territoriale dans la coopération doit être abordée dans une démarche participative au niveau infracommunal, intercommunal et suprarégional.

CONFÉRENCE THÉMATIQUE

Les aspects juridiques de la coopération décentralisée : une convention de « territoire » à « territoire »

Président de séance

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France (CUF)

Aujourd'hui, la loi Thiollière encadre la question juridique de la coopération décentralisée. Il reste encore certaines zones grises qui peuvent donner lieu à différentes interprétations par les juristes. Historiquement, les contentieux dans le domaine de la coopération décentralisée sont marginaux.

La loi a quasiment exploré toutes les possibilités, y compris la question de l'intervention d'urgence, avec un alinéa permettant de financer des interventions sans convention dans des situations dites d'urgence.

Il est aujourd'hui important de se concentrer sur la question des conventions de coopération décentralisée avec tout ce qu'elle implique.

La transversalité des services par exemple est un enjeu clef qui dépasse le niveau des collectivités territoriales, concernant également les relations entre les ministères et qui doit être prévu par les conventions.

Intervenants

Yves Gounin, conseiller d'État

« Il ne faut pas avoir une position radicale à l'égard du droit, il ne faut pas le sacrifier. »

Les collectivités locales entretiennent avec le droit une relation schizophrène. Dans les années 1980-1990, l'État a tenté de normaliser ces relations, notamment à travers la loi de mars 1992, qui était la première à poser un cadre juridique à la coopération décentralisée.

En 2005, le Conseil d'État a rédigé un rapport intitulé : « *Le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales* » duquel découle la loi Thiollière.

Cette loi Thiollière pose un principe simple : la nécessité d'une convention. Une collectivité peut faire de la coopération décentralisée à condition de signer une convention.

Cette loi a répondu à une insécurité croissante créée par des tribunaux administratifs qui ont parfois censuré des actions de coopération décentralisée.

Cependant, deux conditions ont été proposées pour faire de la coopération décentralisée hors convention : la condition dite d'urgence (alinéa 2) et la condition de l'usage de la clause générale de compétences.

Cette clause générale de compétence est un filet de sauvegarde pour trapézistes : les collectivités peuvent mettre en place un projet sur un champ de compétence qui n'est pas de leur responsabilité au regard du droit si cette action présente un intérêt local.

Par exemple, un projet de financement d'éoliennes au Nicaragua mis en place par la région Île-de-France sans convention doit se justifier par la clause générale de compétence. Le projet doit donc comporter un intérêt local. Il ne présente pas a priori d'intérêt local direct pour les Franciliens à financer des éoliennes au Nicaragua. Les juges vont pourtant avoir une interprétation large pour mesurer l'impact en Île-de-France d'un tel projet sur le territoire : le développement d'associations franciliennes, la sensibilisation écologique qui peut en découler, la mise en place d'une coopération qui s'appuierait sur une expertise locale, etc.

La loi de décembre 2010 visant à supprimer cette clause générale de compétences risquerait d'entraîner l'impossibilité de faire de la coopération décentralisée hors convention pour les départements et les régions (article 73), leur filet de sauvetage hors convention disparaîtrait. Les communes quant à elles conserveraient la clause générale de compétence et les groupements, qui ne disposent pas de clause générale de compétence, ne sont pas concernés. Cette réforme est cependant en sursis suite à l'élection de François Hollande si l'on en croit les promesses de campagne. Cependant, même si cette loi était appliquée, l'impact sur l'action extérieure des collectivités serait limité.

Enfin, une collectivité territoriale ne peut signer une convention de coopération décentralisée avec un État, à l'exception de situations transfrontalières (avec l'aval d'un préfet de région).

Loïc Mahévas, président de Service public 2000

« La convention, c'est l'occasion de bâtir la colonne vertébrale de la coopération. »

Service public 2000 accompagne les collectivités territoriales, notamment sur les conventionnements. La structure appuie les collectivités locales autour des problématiques contractuelles : entre collectivités (intercommunalités), entre acteurs publics et privés (externalisation, gestion de services publics), ou encore à l'international (partenariats de coopération décentralisée).

D'une manière générale, un cadre légal donne une sécurité aux collectivités territoriales. La convention est pensée souvent très en amont, c'est pourquoi dès lors que l'action va être mise en œuvre, elle va évoluer à travers différentes déclinaisons (par des avenants).

Au sein des collectivités, on retrouve des schémas variés concernant la compétence de la coopération décentralisée. La cellule peut être rattachée au directeur général des services, aux élus, aux cabinets, ou à un directeur technique. Selon les actions et la mise en œuvre, ces schémas seront plus ou moins adaptés.

La transversalité est un élément essentiel, c'est pourquoi le mécanisme d'adhésion de l'ensemble des acteurs de la collectivité est un des premiers objectifs des conventions. Cette convention permettra ensuite de lever les freins internes et externes.

La convention peut être très sobre, elle ne doit pas nécessairement être exhaustive. Elle doit d'une manière générale définir la position de la cellule dans la collectivité, les rôles de chacun, les attributions, ou encore les dispositifs mis en œuvre.

Enfin, dans la mesure où l'idée est de parvenir à impliquer tout le monde, il est important de raisonner la convention en mode projet.

Yvan Razafindratandra, avocat au Barreau de Paris

Les conventions sont des points constructifs qui permettent de prévenir les risques et d'établir des relations solides entre collectivités.

La coopération décentralisée, n'est pas simplement un service spécialisé qui va s'occuper dans un coin du dossier ; c'est quelque chose qui doit intégrer l'ensemble des compétences et des services de la collectivité, dans une approche décloisonnée et transversale.

Dans une coopération décentralisée, il y a par définition au moins une collectivité étrangère ce qui implique un certain nombre de conséquences juridiques. En effet, quand on parle de sécurité juridique, c'est au regard du droit français, alors qu'il y a aussi un droit étranger qui va pouvoir s'appliquer à la collectivité étrangère.

Une convention n'est pas un traité, le droit international public ne s'applique donc pas à cette convention.

La notion de collectivité n'a pas forcément le même sens en France et ailleurs.

Une collectivité territoriale en France implique qu'elle puisse s'administrer librement, et donc que ses représentants soient élus, ce qui n'est pas le cas dans une grande partie des pays du monde comme au Vietnam où les représentants ne sont pas élus.

Il faut identifier les organes de décision et s'adresser au bon interlocuteur.

Les conventions de coopération décentralisée dérogent à certains points du droit public, et cela suppose que la collectivité travaille avec l'ambassade dans le pays d'intervention, en expliquant à l'ambassade ce qu'elle entend faire et avec qui. Cela peut avoir un impact juridique sur la légalité de la convention.

Il faut aussi que cette convention soit compatible avec la politique étrangère de la France.

D'une manière générale, il y a une souplesse importante dans les conventions, notamment avec la possibilité de ne pas se soumettre aux procédures de concurrence sur les marchés publics, la possibilité d'accéder à des subventions (MAE, Commission européenne), et également à des prêts.

On peut parler d'un effet signature, la convention ayant des effets (pas forcément contraignants) pour les tiers. Souvent, le projet de la collectivité partenaire est admis parce qu'une convention est signée avec cette collectivité. Parfois, la collectivité partenaire aux yeux du bailleur de fonds n'est pas assez solide, mais la convention apporte de la crédibilité à la collectivité et au projet auprès d'autres intervenants (les institutions, les banques, les ONG). Cette convention est donc un instrument de levier tout à fait déterminant.

Omblin Lucas, responsable du service coopération décentralisée, mairie du Port, La Réunion

La ville du Port est en coopération décentralisée avec les villes de Port-Louis (île Maurice), de Tamatave (Madagascar), de Quelimane (Mozambique), de Durban (Afrique du Sud), et de Vaulx-en-Velin (France).

Les axes d'intervention sont très généraux, allant de l'aménagement durable au renforcement des capacités en passant par la promotion des territoires, la recherche scientifique, le développement durable, le sport, la culture, et les loisirs.

L' élu référent à la coopération décentralisée est le maire, et le service est rattaché à la direction générale.

Le projet à Tamatave s'est axé sur l'aménagement du territoire, avec une première étape visant à appuyer la mise en œuvre d'un « projet de territoire ».

Le projet s'est décliné par les étapes suivantes : un diagnostic territorial, des missions d'experts à Tamatave, la réception réciproque d'agents, la mise en place d'un séminaire sur l'organisation de l'intercommunalité, et la réalisation d'une étude externe.

Le projet s'est appuyé sur la convention-cadre signée en 2008, mais le contexte malgache a entraîné le report du démarrage du projet en 2010, qui s'est terminé en octobre 2011.

La convention a été contractualisée au niveau du droit français avec la DEAL et le TCO, puis la ville du Port a participé à l'écriture d'un cahier des charges à quatre mains : TCO, DEAL, Le Port, Tamatave.

D'une manière générale, le dépôt d'un projet au MAE permet de définir les grands axes d'intervention et non les actions concrètes qui seront mises en œuvre.

C'est pourquoi, dans le cadre du projet, la ville du Port a choisi de proposer un diagnostic plus ambitieux, afin de bien définir les enjeux, notamment dans la relation État/collectivités. Ce diagnostic élargi a permis d'asseoir les bases d'un projet de territoire, ce qui a nécessité un avenant à la convention-cadre.

Cette coopération conventionnée a apporté une crédibilité à la ville de Tamatave auprès de ses partenaires locaux. En effet, la ville de Tamatave devait montrer sa légitimité auprès du gouvernement, et cette coopération décentralisée a facilité cette reconnaissance.

Enfin, le diagnostic a permis d'identifier les compétences internes dans la collectivité partenaire et donc de s'appuyer sur les compétences existantes dans une approche réciproque.

Trois idées clefs

- La sécurité juridique de la coopération décentralisée est assurée par la signature d'une convention.
- La transversalité doit être inscrite dès le départ dans les conventions de coopération décentralisée pour assurer l'implication de l'ensemble des services de la collectivité.
- La notion de collectivité territoriale n'a pas forcément le même sens en France et dans les pays partenaires, notamment concernant la libre administration et la représentation par des personnes élues. L'effet signature de la convention est très important.

« SIDE EVENTS » DU FORUM 2012

Pour la troisième édition du Forum pour l'action internationale des collectivités, l'Institut pour la coopération internationale des collectivités (ICIC) propose un nouvel espace d'échanges et de débats tenus en parallèle des conférences thématiques du forum.

Les « Side Events » permettent d'inscrire dans cet événement annuel de la coopération décentralisée trois types de rencontres.

Les comités de pilotages stratégiques, temps préparatoires des forums à venir, où l'on a pu réunir les acteurs clefs des prochaines assises franco-vietnamiennes ou encore des prochaines rencontres franco-russes qui se tiendront à Nice les 14 et 15 décembre 2012. Se sont tenues également en parallèle les réunions de travail sur une entrée plus thématique, avec le comité de pilotage chargé d'encadrer « l'étude sur la coopération décentralisée et les politiques sociales ».

Par ailleurs, les « Side Events » ont été des espaces privilégiés pour la tenue des rencontres des groupes-pays de Cités Unies France. Les groupes-pays sont le poumon de la coordination de l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, et ont pu bénéficier d'une meilleure visibilité, et d'une mobilisation importante à travers le forum. C'est notamment le cas des partenaires du Sud, trop souvent indisponibles pour les temps de débats entre les collectivités françaises, alors qu'ils sont les premiers concernés par les orientations prises par les collectivités françaises dans leurs projets de coopération.

Se sont ainsi réunis les groupes-pays Sénégal, Arménie, Haïti, Vietnam, ou encore Russie et Niger.

Ensuite, que ce soit à l'initiative de groupes privés (EDF), du gouvernement (AFD, DAECT), ou de fédérations (ANVPAH), les « Side Events » ont regroupé un grand nombre de temps de débats : sur des enjeux internationaux : « *La prise en compte de l'accès aux droits dans les projets de coopération décentralisée* » (en partenariat avec COSI) ; sur les outils de coopération innovants : « *ANIYA au Niger : exemple d'un programme concerté avec des collectivités africaines* », ou sur de nouveaux outils d'intervention : « *Les services civiques à l'international* ».

Enfin, on a vu se tenir une rencontre entre les collectivités impliquées dans le programme AGORA, projet européen porté par Cités Unies France avec cinq partenaires : le Gret, le Laboratoire citoyenneté et les APL des trois pays. AGORA est un projet d'appui à la gouvernance concertée et aux services publics locaux au Bénin, au Burkina Faso, et au Mali.